

2. 7. Les métiers du décor

Le domaine du décor est sans doute celui qui mobilise le plus grand nombre de métiers, puisqu'à côté des activités de conception et de mise en œuvre des décors, il comprend des activités de construction supposant la mobilisation de compétences très spécifiques : la menuiserie, la serrurerie, la tapisserie, la peinture. Ces deux ensembles d'activités ne correspondent ni au même registre de savoirs et savoir-faire, ni aux mêmes références professionnelles. Les unes, les activités de la décoration, sont des activités technico-artistiques au sens où elles ont pour objet de traduire les intentions de la mise en scène en projets d'utilisation de l'espace scénique. Les autres, les activités liées à la construction du décor, correspondent plutôt à des activités de tradition artisanale, fondées sur des savoirs et savoir-faire relevant de diplômes spécialisés et enrichis par un long compagnonnage sanctionné par une progression au sein d'une hiérarchie de positions professionnelles.

Entre ces deux grands ensembles que nous qualifierons respectivement de sous-domaine de la "décoration" et de la "construction de décors", il existe un troisième sous-domaine, plus récent, moins important en effectifs mais qui s'inscrit dans l'évolution actuelle des conditions de la production de spectacles, le sous-domaine du "bureau d'études".

2. 7. 1. Les métiers de la décoration

Les métiers retenus sous ce titre de "métiers de la décoration" sont ceux qui participent à l'ensemble du processus de conception, réalisation, mise en œuvre des décors mais qui n'interviennent pas directement dans la construction proprement dite.

L'analyse des "métiers de la décoration" porte sur un fichier de 58 lignes et 28 appellations différentes, c'est-à-dire un fichier de taille nettement plus réduite que celui de la régie. D'ailleurs, l'appellation qui revient le plus régulièrement, celle de "décorateur", correspond à 13 occurrences, peu comparables à celle de "régisseur général", riche de 30 occurrences.

A cela une raison simple : peu d'entreprises culturelles disposent encore aujourd'hui d'une activité de conception et de fabrication de décors intégrée. La fabrication est le plus souvent sous-traitée à un prestataire de services. Quant à l'activité de conception, elle est assurée par un professionnel, choisi par le metteur en scène et employé comme salarié intermittent ou même, de plus en plus fréquemment, comme travailleur indépendant.

Sur ce domaine, on recense donc essentiellement deux types de sources : les conventions et accords d'entreprises des entreprises culturelles qui disposent de structures permanentes lourdes (Opéras, Théâtres nationaux essentiellement) ainsi que les sources qui gèrent les droits des salariés intermittents, et notamment la Caisse des congés spectacles.

• *Le décorateur-scénographe*

Trois groupes d'appellations constituent ce noyau.

- Le premier groupe est celui qui se définit autour de l'appellation de "décorateur". Cette appellation

est d'ailleurs celle qui rassemble à elle seule le plus grand nombre d'occurrences - 13 . Comme le titre de "régisseur" au sein du domaine de la régie, le titre de "décorateur" est ici au centre du domaine du décor. Mais, comme pour le "régisseur" également, son usage ne se réduit pas à ce domaine. De même que l'on rencontre des "régisseurs son", des "régisseurs lumière" dans les domaines du son et de la lumière, il existe des "peintres décorateurs", des "décorateurs sculpteurs", des "décorateurs sur costumes" qui sont rattachés aux métiers de la peinture, de la sculpture ou encore du costume sans que l'on puisse observer une quelconque proximité fonctionnelle entre ces différents "faux amis".

A cette appellation de "décorateur", peuvent être associées, selon le principe de proximité, 9 autres appellations, fondées elles-aussi sur le même dénominateur commun de "décorateur" : "chef décorateur", "premier décorateur", "décorateur de spectacle" ... formant un ensemble riche de 26 occurrences.

- Le second groupe est celui qui est fondé sur le titre de "scénographe". On retrouve ce titre 8 fois. Il convient d'y ajouter les appellations de "scénographe décorateur" et de "décorateur scénographe", soit un ensemble de 10 occurrences.

- Le troisième groupe se construit sur le titre d'"architecte". Il est composé de 3 appellations : l'"architecte décorateur" - 5 occurrences - l'"architecte décorateur chef" - 1 occurrence - et l'"architecte" - 1 occurrence.

La cohabitation de ces différentes appellations pose la question de leur signification professionnelle : les titres sanctionnent-ils l'existence de plusieurs métiers différents et si oui, comment peut-on définir ces différences ? Ou bien correspondent-ils plutôt à différentes formes de représentation et de légitimation professionnelle ?

Les rattachements catégoriels de ces différentes appellations ne nous aident pas à répondre à ces questions. Ils sont, dans le cas du "décorateur" et du "scénographe", multiples, allant de la position d'artistes à celle de TAM.

L'analyse des données de la Caisse des congés spectacles apporte, en revanche, des informations intéressantes sur l'usage de ces différentes appellations au sein du marché de l'intermittence.

Tableau n°23

Les effectifs de décorateurs et chefs décorateurs intermittents cadres en 1996

	SPECTACLE VIVANT	CINEMA	AUDIOVISUEL	TOTAL
Architecte	2	4	0	4
Scénographe	97	14	15	33
Chef décorateur	78	206	202	311
Chef décorateur télé	1	12	13	17
Décorateur de films	74	162	145	248

Source CSA/Caisse des congés spectacles



Tableau n°24

Les effectifs des décorateurs et assistants décorateurs intermittents non-cadres en 1996

	SPECTACLE VIVANT	CINEMA	AUDIOVISUEL	TOTAL
Décorateur de théâtre	241	77	38	287
Décorateur premier assistant	33	93	92	135
Décorateur second assistant	266	441	353	736
Décorateur adjoint télé	11	15	21	31

Source CSA/Caisse des congés spectacles

Les tableaux ci-dessus montrent que la Caisse enregistre comme cadres les appellations de "scénographes", d'"architectes", de "chefs décorateurs". Quant aux "décorateurs" ils sont cadres lorsqu'ils sont "de film" et non-cadres quand ils sont de "théâtre" où ils rejoignent les décorateurs premiers et seconds assistants. L'utilisation, dans les différents secteurs, des mêmes intitulés correspond donc à des pratiques organisationnelles et classificatoires différentes.

Le titre d'"architecte" est peu usité sur le marché de l'intermittence puisque l'on dénombre seulement quatre professionnels retenus sous ce libellé par la Caisse, au titre des activités 1996, ces quatre professionnels ayant leur attache principale dans le cinéma. L'usage de ce titre n'a jamais semble-t-il réussi à s'imposer, ni dans le spectacle vivant, ni dans le spectacle enregistré, malgré des prises de position célèbres en sa faveur. René Clair écrivait ainsi "Le décorateur, encore un mot impropre auquel on devrait substituer le mot "architecte", employé dans les studios allemands".

Le cinéma et l'audiovisuel continuent à lui préférer le titre de "chef décorateur". Cette appellation est, en revanche, d'usage beaucoup moins fréquent dans le spectacle vivant. D'ailleurs les sources au sein desquelles apparaît, dans notre base de données, le titre de chef décorateur sont toutes des sources interprofessionnelles - PCS et RFE - soit des sources administratives ou professionnelles interbranche : la Caisse de congés spectacles, les ASSEDIC de Paris. La hiérarchie traditionnelle "chef décorateur", "décorateur" correspond donc au modèle professionnel du spectacle enregistré et non au modèle professionnel du spectacle vivant.

Inversement, les "scénographes" sont, eux, beaucoup plus nombreux, 103 en 1996, et travaillent essentiellement dans le spectacle vivant.

A côté de ceux-ci, les deux positions au sein desquelles on trouve les effectifs les plus importants, dans le spectacle vivant, sont des positions de non-cadres : les "décorateurs de théâtre" d'une part, les "décorateurs second assistants" d'autre part. Nous reviendrons plus loin sur le cas de ces derniers. Pour ce qui concerne les premiers, on notera que, alors que le spectacle enregistré classe ses décorateurs essentiellement en cadres réservant les positions de non-cadres aux assistants, le spectacle vivant leur affecte majoritairement la catégorie de non-cadres. Ceci se trouve confirmé dans les fichiers où pour 3 positions de cadres, dont deux dépendent d'une source interprofessionnelle, on compte 5 positions de non-cadres qui, elles, correspondent à des conventions de branche ou d'entreprise.

Peut-on en conclure qu'il existerait, dans le spectacle vivant une hiérarchie scénographe/décorateur qui se substituerait à la hiérarchie chef décorateur/décorateur que l'on retrouve dans le spectacle enregistré ? Les définitions dont nous disposons au sein des conventions collectives ou accords d'entreprises ne permettent pas de confirmer cette hypothèse comme le montre le tableau synthétique suivant.

Tableau n°25

Les définitions des positions de scénographes et décorateurs au sein des conventions collectives

APPELLATION	CONTRAINTES ET AUTONOMIE	DÉFINITION
Scénographe	Travaille à partir du projet de mise en scène, en fonction de contraintes techniques, financières et esthétiques.	Conception du projet scénique Création des projets de décors et accessoires (choix des structures, volumes, matériaux et couleurs) <i>Peut aussi :</i> Participer ou collaborer à la réalisation des décors et accessoires Etre responsable de l'ensemble du projet de décoration
Architecte décorateur	Travaille à partir des directives données par les cadres artistiques	Mise en place, montage, assemblage et mouvements des décors. <i>Peut aussi :</i> Concevoir les décors ou exécuter les plans et maquettes
Décorateur maquettiste	Travaille à partir du projet de mise en scène, en fonction de contraintes technique, financières et esthétiques	Conception des maquettes du décor ou du dispositif scénique Surveillance de l'exécution du projet <i>Peut aussi :</i> Collaborer à la réalisation des décors et accessoires
Décorateur	Travaille à partir du projet de mise en scène, d'une esquisse ou d'un projet de décoration	Conception ou participation à la conception des décors Exécution des plans et maquettes Participation à la réalisation des décors Mise en place, montage et assemblage des décors

En dehors d'un changement de vocabulaire - "la conception des décors" devient, pour les scénographes, la "conception du projet scénique" - qui participe de l'argumentaire professionnel, les différences sont ténues entre ces définitions et ne nous permettent pas de considérer qu'il peut y avoir une complémentarité hiérarchiquement et fonctionnellement organisée entre ces positions.

D'ailleurs, si l'on se réfère aux barèmes salariaux conventionnels, on observe qu'ils se distinguent essentiellement, entre les différentes positions, par des fourchettes plus ou moins tirées vers le bas, les salaires les plus élevés étant peu discriminants.

Quant aux formations requises ou privilégiées, elles concernent toutes la sphère artistique et correspondent aux niveaux I, II ou III de l'Education nationale. Elles s'accompagnent toujours d'une exigence d'expérience professionnelle.

On peut alors plutôt analyser les usages respectifs des deux titres en termes de substitution, en faisant l'hypothèse que le titre de "scénographe" concurrence aujourd'hui celui de "décorateur". L'apparition du titre de scénographe dans les conventions collectives les plus récentes, de même que leur classement dans la catégorie "artistes" confirmerait d'ailleurs cette hypothèse. Iraient également dans ce sens les données sur l'âge moyen des professionnels intermittents recensés sous l'un ou l'autre identi-

fiant par la Caisse. La moyenne d'âge des décorateurs y est de 40 ans, et celle des scénographes de 33 ans. Le phénomène observé correspond donc bien également à un effet de génération.

Le terme de "scénographe" sert en effet de support identitaire à une revendication de repositionnement catégoriel. Depuis quelques années, une association professionnelle de scénographes s'est constituée, dans le spectacle vivant, avec comme objectif premier la reconnaissance du scénographe comme artiste auteur de l'œuvre à côté du metteur en scène. Le rapprochement sémantique fait ici partie intégrante de l'argumentaire professionnel. Le scénographe est le collaborateur direct du metteur en scène qu'il accompagne dans son acte de création. La revendication de la reconnaissance en tant que coauteur s'est mutée, au sein du rapport salarial, en revendication catégorielle, à savoir le rattachement à la catégorie "artiste". Le changement de titre et de catégorie était peut-être le passage obligé pour transformer les représentations professionnelles dans ce domaine où le "décorateur" n'avait jamais réussi à faire reconnaître sa position de collaborateur technico-artistique, notamment à travers un positionnement en catégorie cadre. Cette revendication émane essentiellement des professionnels qui travaillent dans le spectacle vivant, ce qui explique que le spectacle enregistré continue de lui préférer le titre de "chef décorateur". Dans le champ du spectacle enregistré, les choses ont en effet été figées dans les années 50 et, notamment, au moment de la préparation de la loi sur la propriété littéraire et artistique. En effet, se trouve fixée, par cette loi, la liste des coauteurs des œuvres cinématographiques. Le chef décorateur n'en fait pas partie, pas plus d'ailleurs que le directeur de la photographie ou le chef monteur⁷³.

L'ensemble de ces considérations a incité à la définition d'un seul et unique noyau intitulé "décorateur-scénographe" qui regroupe toutes les positions qui participent à la conception du projet scénique et/ou à la conception des maquettes du décor, et/ou à l'exécution des maquettes et plans, et/ou au suivi de leur réalisation, de leur mise en place, de leur montage et démontage.

• *L'assistant technique du décor*

Restent enfin plusieurs appellations qui peuvent fonder un nouveau noyau par leur proximité d'intitulé et de définition sans qu'aucune ne s'impose en tant que telle comme appellation noyau :

- "assistant décorateur", 3 occurrences ;
- "assistant technique décor", 1 occurrence ;
- "aide décorateur", 2 occurrences ;
- "décorateur 1er assistant", 1 occurrence ;
- "décorateur second assistant", 1 occurrence.

L'unité de ces appellations se fonde sur le concept d'assistantat à la décoration. Elle permet de proposer, comme dans le domaine de la régie, la création d'un noyau qui se trouve identifié ici comme "assistant technique du décor", appellation qui, bien que n'apparaissant qu'une fois, semble la plus descriptive des situations professionnelles qu'elle vise à circonscrire.

Il est intéressant de noter que la faible fréquence des appellations regroupées ici au sein des classifications existantes, marquées comme nous l'avons souligné, à plusieurs reprises, par le modèle de l'emploi permanent, ne semble pas correspondre à leur importance numérique sur le marché de l'intermittence. En effet, le tableau n° 24, présenté dans les pages qui précèdent, fait apparaître qu'au sein des fichiers de la Caisse des congés spectacles, on comptabilise plus de "décorateurs assistants" que de "décorateurs de théâtre". Cette observation conforte l'option retenue de créer ce noyau. Elle met par

⁷³ En Angleterre, en revanche, la législation, fixée à peu près à la même époque, accorde au chef décorateur et à lui seul, au sein des collaborateurs artistiques du réalisateur, le titre de coauteur.

ailleurs en évidence le lien entre positions professionnelles et formes d'emploi. Manifestement, on se situe plutôt, avec ce noyau, dans le champ de l'intermittence.

2. 7. 2. Les métiers du bureau d'études

Sont retenues sous ce titre toutes les positions correspondant à la prise en charge des études portant sur la faisabilité technique des projets de décor : conformité des formes et matériaux aux contraintes de la mise en scène mais aussi aux normes de sécurité en vigueur...

Le fichier constitué sur ce sous-domaine est un tout petit fichier, 17 lignes pour 11 appellations différentes. La simple mise en perspective de ces deux chiffres permet de mesurer à la fois la place de ces métiers au sein des classifications existantes et leur faible stabilité puisque le plus grand nombre d'occurrences obtenu par une même appellation - le "dessinateur" - s'élève à 5.

En dépit de cette double constatation, il a été décidé d'en faire un sous-domaine à part entière. Deux raisons ont guidé ce choix :

- la première tient à la spécificité de ces activités qui s'intègrent difficilement dans les autres sous-domaines définis au sein du grand domaine du décor et qui ne sauraient être fondues dans aucun des autres noyaux de celui-ci. Le bureau d'études se situe, en effet, à la limite entre les activités de conception ou suivi de réalisation que nous avons regroupées sous le titre de "décoration" et les métiers de la construction du décor proprement dite. Il suppose la mise en œuvre de compétences très spécifiques fondées sur l'adaptation au contexte du spectacle de pré-requis techniques relevant essentiellement des secteurs du bâtiment.

- la seconde tient au constat que nous avons pu faire, tant lors des pré-enquêtes que lors des tests, de la présence assez systématique d'une ou plusieurs positions professionnelles spécialisées sur ce sous-domaine dès que l'activité du décor est une activité conséquente. C'est le cas, notamment, dans les théâtres qui ont conservé des services de décor intégrés. C'est également le cas chez les prestataires de services spécialisés dans la construction de décors. En effet, bien que la taille de ces entreprises soit modeste et bien qu'elles recourent plus volontiers à l'emploi intermittent qu'à l'emploi permanent, l'un des premiers emplois qu'elles pérennisent relève de ce sous-domaine.

Position moins traditionnelle que les autres positions du décor, elle semble actuellement cependant s'imposer comme fonction indispensable dans ou à côté des ateliers de décor. Elle participe sans doute des efforts faits pour répondre à une réglementation de plus en plus exigeante en matière de sécurité et à un défi technologique, les matériaux, les techniques de construction et de montage, les équipements de machinerie ouvrant des possibilités de plus en plus grandes.

A l'appui de cette hypothèse, on peut renvoyer à la définition que donne la convention collective de l'Opéra national de Paris du "technicien du bureau d'études chef d'équipe "

"Assure : la mise en proportion du décor en fonction des impératifs techniques du plateau, l'élaboration des maquettes (cartonnage ou couleur), l'établissement des plans d'ensemble, l'étude des systèmes originaux nécessaires à la réalisation des effets de mise en scène recherchés, les choix techniques de construction et de matériaux ; il participe, le cas échéant, à la réalisation des plans d'exécution des décors ; peut effectuer l'étude des modifications des équipements scéniques ; assure la bonne exécution du programme en précisant les méthodes à utiliser qui doivent intégrer les règles de sécurité."

Ce sous-domaine a été rattaché au grand domaine du décor parce que c'est dans le décor qu'il est né. Il semble cependant qu'actuellement, comme le suggère d'ailleurs la définition citée ci-dessus, on puisse y associer des activités plus larges que le décor, notamment des activités qui ont trait à l'ensemble des problèmes de dispositif scénique et non au seul décor de scène. Dans ce cas de figure, le bureau d'études est directement rattaché à la direction technique ou à la régie générale. Nous avons rencontré cette situation, lors des tests, dans deux contextes bien différents : au sein d'une structure permanente importante d'une part ; comme position intermittente, chez un organisateur de festival, d'autre part. Cette deuxième situation peut d'ailleurs connaître un développement quantitatif significatif sous l'effet de la croissance du nombre des festivals ou des grands spectacles itinérants.

Deux noyaux ont été définis car il apparaît que, dans ce sous-domaine, comme dans les autres domaines du décor ou de la scène, dès qu'une activité se développe, elle s'organise hiérarchiquement, avec des positions d'encadrement à côté des positions de réalisation technique.

Ce dernier noyau est dominé par l'appellation "dessinateur" qui représente, à elle seule, 12 occurrences sur les 15 qui le constituent. Celui-ci se rattache à deux catégories différentes : technicien et ouvrier. Il se rapproche, en ce sens, des positions de "machiniste", de "menuisier" etc... Cette appellation, qui s'impose du strict point de vue des occurrences, caractérise une position professionnelle aux contours relativement précis. Elle ne semble pas pouvoir rendre compte de l'ensemble des positions professionnelles qui lui sont associées, ni des évolutions qui peuvent continuer à modifier la configuration de ce domaine. Nous lui avons préféré un titre professionnel plus large, "technicien de bureau d'études", qui semble plus ouvert tant sur des positions moins spécialisées que sur les modifications techniques et organisationnelles à venir.

II. 2

2 .7. 3. Les métiers de la construction de décors

Sont regroupés, sous cet intitulé, tous les métiers qui contribuent directement à la construction des décors de spectacles.

Ce sous-domaine a connu des mutations structurelles importantes depuis quelques décennies. Ces mutations, qui relèvent plus de l'évolution des contextes économique (resserrement des budgets) et esthétique (domination, durant les années 70, notamment, d'une esthétique du dépouillement) de la production de spectacles que de transformations technologiques, touchent notamment aux conditions d'emploi.

• *Une situation duale*

Traditionnellement les théâtres dramatiques ou lyriques disposaient, en interne, de leurs propres ateliers de construction de décors. Ceux-ci employaient donc essentiellement des salariés permanents. Cette situation, si elle n'a pas totalement disparu, ne correspond plus qu'à une toute petite minorité des entreprises concernées : quelques théâtres nationaux, de rares théâtres privés, quelques théâtres lyriques régionaux. Quant aux autres entreprises, elles ne disposent, au mieux, que d'un ou deux emplois permanents, essentiellement des emplois de menuiserie, pour la construction de petits décors ou la transformation ou réparation de décors existants. Pour le reste, c'est-à-dire l'essentiel de la construction de décors, elles sous-traitent à des entreprises de prestations de services la fabrication de leurs projets de

décor⁷⁴. Ces entreprises de prestations de services qui, souvent, travaillent également pour la production de spectacles enregistrés recourent essentiellement à une main d'œuvre intermittente.

Cohabitent donc deux situations contrastées : d'un côté, les salariés permanents des entreprises les plus importantes du secteur, protégés par des conventions et accords d'entreprises qui définissent des filières au sein desquelles peuvent se dérouler, sur le long terme, les carrières individuelles et, de l'autre côté, des salariés recrutés, le plus souvent, comme intermittents, qui, à ce jour, ne bénéficient d'aucune couverture conventionnelle⁷⁵.

• *Le maintien des repères professionnels fondamentaux*

Cette situation duale ne remet cependant pas fondamentalement en cause les représentations professionnelles, qu'elles soient mesurées à l'aune des appellations conventionnellement déterminées ou à l'aune des pratiques locales telles qu'elles apparaissent au sein des listes d'emploi, y compris dans les activités qui demeurent encore en dehors des champs conventionnels.

La composition des fichiers constitués sur ces métiers reflète, en effet, parfaitement cette dualité. Les sources qui y sont représentées sont donc principalement les deux conventions collectives de branche étendues qui couvrent les quelques entreprises susceptibles de posséder des ateliers de décors intégrés, les conventions d'entreprises des théâtres nationaux qui possèdent eux aussi des ateliers de décors intégrés, quelques accords d'entreprises et bien sûr, les sources interprofessionnelles gestionnaires des droits des intermittents.

Et pourtant, les repères fondamentaux sur lesquels ils sont constitués ne diffèrent pas sensiblement d'un champ à un autre. La construction de décors mobilise, en effet, quel que soit le champ, une grande diversité de métiers, issus pour la plupart des corps de métiers traditionnels du bâtiment ou de l'ameublement, menuiserie, serrurerie, tapisserie..., organisés en filières hiérarchiques étanches, fondées sur des compétences bien spécifiques et non substituables, un menuisier n'est pas un peintre qui n'est pas un tapissier...

• *Les sous-domaines et leurs spécificités*

Cependant, au sein des fichiers, les différentes positions professionnelles sont très diversement représentées. Nous avons noté dans les paragraphes qui précèdent que le premier métier de la construction de décor que les entreprises pérennisent est celui de menuisier, tous les décors de théâtre supposant, peu ou prou, un travail de menuiserie. Les pré-enquêtes et les tests de validation effectués dans un certain nombre d'entreprises ont permis de montrer que venaient ensuite les métiers de la serrurerie ou de la peinture. Les métiers de la tapisserie apparaissent plus rarement dans les ateliers intégrés. Mieux, les ateliers de décors prestataires des entreprises du spectacle sous-traitent, eux-mêmes, souvent, les travaux de tapisserie à d'autres ateliers plus spécialisés. Il est vrai que tous les décors ne supposent pas d'activités de tapisserie. En revanche, en ce qui concerne les autres spécialités professionnelles, les prestataires de services calent leur organisation sur le modèle des ateliers intégrés. La taille des fichiers et la fréquence des appellations noyau correspondent fidèlement à ce classement des différentes familles professionnelles du décor :

⁷⁴ Cf. Le rapport de A. Blondel et C. Zavadski sur les entreprises de la prestation de services dans le spectacle vivant, Commission du Label-DEP-DMDTS, 2000.

⁷⁵ La Convention collective des secteurs des variétés qui pourrait intégrer l'ensemble de la prestation de services est en cours de négociation.

- le fichier concernant la menuiserie est constitué de 105 lignes pour 44 appellations différentes, l'appellation la plus fréquemment rencontrée est celle de "menuisier". Elle correspond à 19 occurrences⁷⁶, et enrichie de ses appellations associées elle représente un noyau fort de 70 occurrences.

- le fichier concernant la serrurerie est constitué de 42 lignes pour 20 appellations différentes, le "serrurier", appellation la plus fréquemment rencontrée, correspondant à 21 occurrences. Le noyau que forment cette appellation et ses appellations associées correspond pour sa part à 31 occurrences.

- le fichier concernant la tapisserie est constitué de 39 lignes pour 20 appellations différentes, l'appellation la plus fréquemment rencontrée, le "tapissier", correspondant à 16 occurrences et le noyau formé par addition des appellations associées à ce noyau correspondant à 29 occurrences.

- le fichier concernant la peinture et la sculpture est constitué de 48 lignes pour 22 appellations différentes, l'appellation la plus fréquemment rencontrée est celle de "peintre". Elle correspond à 13 occurrences et le noyau qu'elle forme avec ses appellations associées représente 14 occurrences.

Si l'on excepte le sous-domaine de la peinture, moins présent que les autres sous-domaines de la construction de décors, on observe donc que les appellations correspondant au métier de base au sein de chacun des sous-domaines, connaissent des fréquences quasi identiques. De fait, elles sont issues des mêmes sources conventionnelles ou interprofessionnelles qui visent, les unes et les autres, à couvrir l'ensemble des métiers susceptibles de contribuer à la construction de décors.

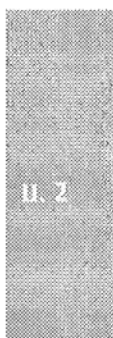
Les différences de taille des noyaux formés reflètent, quant à elles, la plus ou moins grande diffusion des métiers à travers les secteurs d'activités et les types d'entreprises et la plus ou moins grande dispersion du sous-domaine à travers des intitulés multiples. La taille du noyau du menuisier-constructeur témoigne ainsi de la présence de ce métier dans un très grand nombre de secteurs d'activité et de types d'entreprises. Ceci étant moins fréquemment le cas des métiers de serrurier, de tapissier... Elle résulte, également, de l'existence d'une plus grande variété de sous-spécialisations possibles au sein de la menuiserie parmi lesquelles nous citerons notamment l'ébénisterie, qui apparaît très fréquemment associée à la menuiserie : le "menuisier ébéniste" et ses appellations associées sont ainsi présentes 14 fois au sein des fichiers.

Chacun de ces fichiers, hormis celui de la peinture-sculpture, contient, outre l'appellation noyau du métier de base sur lequel il se fonde, toute une série de niveaux hiérarchiques intermédiaires qui vont du "chef" au "brigadier", en passant par le "sous-chef", le "chef d'équipe", le "brigadier chef"... identiques à ceux que l'on trouve dans la machinerie, l'électricité... Ils justifient, dans les graphiques présentés, la création de positions de "chef menuisier", "chef serrurier", "chef tapissier", parallèles à celles de "chef machiniste", de "chef électricien"...

Le sous-domaine de la peinture-sculpture qui participe, comme ceux de la menuiserie, de la serrurerie, de la tapisserie, à la fabrication des décors, n'occupe pas, au sein de cette fabrication, une position parallèle aux trois autres sous-domaines cités ou plutôt ce sous-domaine présente une moins forte homogénéité professionnelle que les précédents.

En effet, les trois sous-domaines cités relèvent d'une forte tradition ouvrière. Il s'agit, comme nous l'avons dit, d'adapter aux besoins de la construction de décors, des savoirs ouvriers plus larges liés au bâtiment ou à l'ameublement. Pour la peinture, cette définition reste, en partie, vraie : il faut peindre les décors de théâtre comme on peint une maison ou un appartement. Mais ce n'est là qu'une partie de la peinture de décors et sans doute pas la plus importante ni en heures de travail ni en rendu artis-

⁷⁶ Rappelons pour mémoire que le fichier de la machinerie est constitué de 115 positions que l'on peut regrouper autour de 51 appellations différentes, l'appellation la plus fréquente, le "machiniste", correspondant à 30 occurrences.



tique attendu. L'autre partie s'apparente plus aux arts plastiques. Des peintres aussi célèbres que Picasso, Dali ou Cocteau ont d'ailleurs exercé leur talent dans ce domaine, créant des décors de théâtre et d'opéra restés célèbres. Il s'agit alors de peindre des décors non plus comme on peint des murs mais comme on réalise des toiles ou comme on copie des toiles puisque la peinture de décors allie le plus souvent les deux aspects - création et surtout reproduction -, l'un et l'autre supposant la mise en œuvre de techniques de dessin et de peinture acquises dans les écoles d'art ou par une pratique artistique.

Les deux appellations les plus récurrentes de ce sous-domaine ont été conservées pour rendre compte de la double culture professionnelle qui se cache sous le même intitulé de "peintre" : le "peintre décorateur" dont le profil se rapproche de l'artiste peintre et le "peintre" qui est plus proche du peintre au rouleau. Cette distinction paraît en effet, pour ce sous-domaine particulier, plus pertinente que celle qui sépare la position hiérarchique de la position professionnelle de base. Les positions d'encadrement rencontrées ne permettent pas, le plus souvent, de savoir quelle est la nature de la prestation picturale fournie. Il a été décidé de les associer au noyau des "peintres décorateurs" en faisant l'hypothèse que, dans la mesure où ils encadrent une équipe, ils peuvent être amenés à encadrer aussi bien des peintres que des peintres décorateurs et doivent disposer d'une double compétence professionnelle.

Pour la sculpture, la question se pose un peu différemment car n'existe pas, dans cet ensemble, le versant "peintre au rouleau" que l'on trouve dans la peinture. Le sculpteur de théâtre est un technicien de la sculpture qui met en œuvre les mêmes techniques que l'artiste sculpteur, même s'il ne crée pas forcément son œuvre. Nous ne définirons donc ici qu'un noyau que nous intitulerons "sculpteur".

- **Le chef d'atelier de construction de décors**

On trouve, par ailleurs, toute une série d'appellations qui spécifient des positions d'encadrement global des activités de construction de décors et qui sont, très majoritairement classées en cadres. Les fiches de synthèse jointes montrent qu'elles possèdent toutes une information descriptive suffisante pour que nous puissions aisément les classer : "chef d'atelier de construction de décors", "responsable de l'atelier décor", "responsable d'UP décoration"... En revanche aucune ne s'impose vraiment. Il a donc été convenu d'affecter à la position retenue l'intitulé le plus précis tant sur le niveau de responsabilité hiérarchique que sur le domaine d'activité auquel il se réfère, "chef d'atelier de construction de décors".

- **Constructeur / menuisier**

Enfin, il existe, au sein de la base de données, un ensemble d'appellations fondé sur la notion de "construction" comme seule référence descriptive de l'activité réellement prise en charge. On peut les regrouper en deux niveaux : un niveau d'encadrement - le "chef constructeur" - et un niveau de réalisation professionnelle, "constructeur".

Les pré-enquêtes aussi bien que les tests de validation en entreprises ont montré qu'il s'agit là d'une autre façon de caractériser le "menuisier" et le "chef menuisier". Ceci se trouverait confirmé par la non coexistence des intitulés "constructeur" et "menuisier" au sein d'une même source, hormis bien sûr, les sources interprofessionnelles ou interbranche. Il est possible d'ailleurs que ces appellations moins explicitement liées à un métier soient utilisées pour caractériser des situations plus polyvalentes où les menuisiers et chefs menuisiers ont à prendre en charge certains travaux de serrurerie, de peinture, voire de tapisserie. Sur le marché de l'intermittence, les pratiques d'emploi et de qualification de l'emploi semblent également privilégier l'usage de ces appellations plus génériques comme viennent le confirmer les données issues des fichiers de la Caisse des congés spectacles.

Tableau n°26

Les effectifs des constructeurs et menuisiers intermittents en 1996

	SPECTACLE VIVANT	CINEMA	AUDIOVISUEL	TOTAL
Constructeur	84	85	40	143
Menuisier	78	131	97	183

Source CSA/Caisse des congés spectacles

Il apparaît, dans ce tableau que, contrairement à ce qui se passe dans la production cinématographique, le spectacle vivant marque une préférence pour l'usage du titre de "constructeur" plutôt que "menuisier" sur le marché de l'intermittence.

Ceci se trouve confirmé par l'analyse des listes d'appellations d'emploi telles qu'elles sont fournies au sein des fichiers de demande de labellisation des entreprises de la prestation de services dans le spectacle vivant⁷⁷.

Tableau n°27

Fréquences des appellations "menuisiers" et "constructeurs" dans les dossiers de candidature au Label en 1996

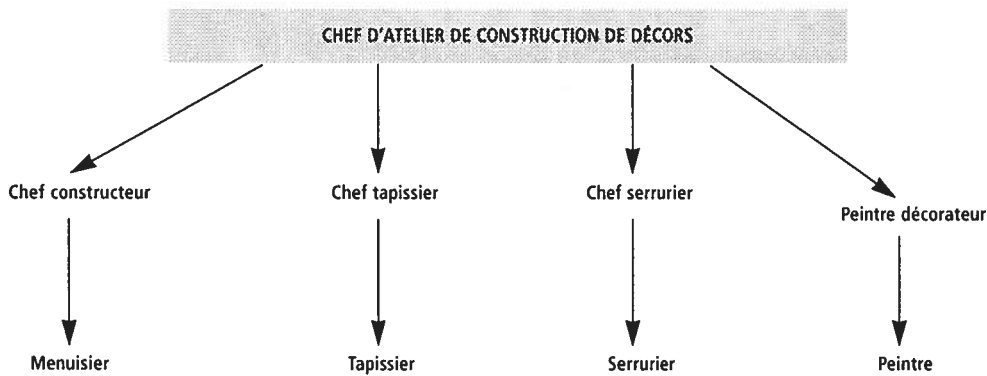
APPELLATION	OCCURRENCES SALARIÉ PERMANENT	OCCURRENCES SALARIÉ INTERMITTENT
Constructeur	1	22
Menuisier	3	2

Source CSA/Label

L'usage du titre de menuisier y apparaît beaucoup plus rare que celui de "constructeur", sa rareté confirmant d'ailleurs qu'il y a bien substitution entre les deux titres. Par ailleurs, le titre "constructeur" y est très fortement corrélé à l'intermittence de l'emploi.

Ces remarques ont guidé les choix d'organisation et de représentation des métiers au sein de ces sous-domaines de la construction de décors. Les graphiques qui suivent et qui représentent les métiers au sein de chacun des ensembles professionnels spécialisés correspondent à une architecture globale qui se trouve représentée par l'organigramme suivant.

⁷⁷ Pour plus de précisions sur la procédure de labellisation, se reporter à la présentation de cet ouvrage ainsi qu'à l'annexe 4 qui lui est consacrée.



• Des volumes et des conditions d'emploi très différents sur le marché intermittent

Il ne faudrait pas déduire de cette présentation qui met strictement en parallèle les différents sous-ensembles, hormis la peinture-sculpture, une représentation des volumes d'emploi concernés. Les activités de la construction de décors sont, plus que tout autre au sein des secteurs du spectacle vivant, des activités fortement consommatrices de main d'œuvre. La recherche de gain de productivité se heurte vite dans ces secteurs aux contraintes d'une activité de tradition artisanale requérant des profils divers mais souvent finement spécialisés⁷⁸. Selon les cas et le travail à réaliser, les équipes pourront ainsi être constituées de plus ou moins de "menuisiers-constructeurs", de plus ou moins de "serruriers", de plus ou moins de "tapissiers".

Si nous ne disposons pas de source qui nous permette de mesurer le volume d'emploi permanent dans les différents métiers, les données de la Caisse des congés spectacles nous permettent de mesurer le volume d'emploi intermittent. Globalement les effectifs des professionnels intermittents de la construction de décor ont été multipliés par 3,5 durant la période 1987-1997. Ils représentent, en 1997, un groupe professionnel de près de 900 personnes. Pour ce qui concerne le seul spectacle vivant, le volume d'emploi qu'il a offert représente, comme le montre le tableau suivant, un tiers du volume d'emploi intermittent total dans ces métiers. Le cinéma qui recourt, pour ces métiers, exclusivement à de la main d'œuvre intermittente, représente, à lui seul, près de la moitié de l'emploi offert aux professionnels de la construction de décors.

Cependant, près de la moitié des professionnels identifiés dans ces métiers ont eu au moins un contrat dans le spectacle vivant. Les effectifs intermittents y sont, comme dans les autres activités du spectacle, très inégalement répartis à travers les différents métiers comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°28

Part des différents secteurs dans le volume d'emploi des travailleurs du décor en 1996

	SPECTACLE VIVANT	CINEMA	AUDIOVISUEL	TOTAL
Effectifs employés	47	67	41	>100
Volume d'emploi des travailleurs du décor	33,5	49	17,5	100

Source CSA/Caisse des congés spectacles

⁷⁸ Cf. à ce propos le rapport d'A. Blondel et de C. Zavadski concernant les entreprises labellisées. *Op. cit.*

Tableau n°29

Effectifs des professionnels intermittents de la construction de décors en 1996

	SPECTACLE VIVANT	CINEMA	AUDIOVISUEL	TOTAL
Menuisier constructeur	162	216	137	326
Peintre	185	307	181	442
Tapissier	32	30	23	50
Serrurier	21	21	12	34

Source CSA/Caisse des congés spectacles

Tableau n°30

Poids des différents métiers au sein des effectifs des travailleurs du décor par secteur d'activités en 1996 (en %)

	SPECTACLE VIVANT	CINEMA	AUDIOVISUEL	TOTAL
Menuisier constructeur	40,5	38	39	38
Serrurier	5	3,5	3	4
Tapissier	8	5	6,5	6
Peintre	46,5	53,5	51,5	52
Total	100	100	100	100

Source CSA/Caisse des congés spectacles

Dans chacun des secteurs, l'ordre est le même : les effectifs de peintres intermittents sont toujours supérieurs aux effectifs de menuisiers constructeurs ; les effectifs de serruriers sont, dans tous les cas, les plus modestes, plus encore que ceux des tapissiers. Sur l'ensemble du marché intermittent, respectivement 34 et 50 professionnels ont obtenu au moins un contrat au titre de ces métiers. Les effectifs concernés se réduisent à 21 et 32 personnes pour le seul spectacle vivant.

La surprise, à la lecture de ce tableau, vient du fait que, contrairement à la représentation que l'on pouvait avoir de l'emploi dans les différents métiers du décor, ce ne sont pas les menuisiers qui dominent, mais les peintres, même si on note un différentiel entre peintres et menuisiers au sein du spectacle vivant nettement inférieur à celui observé dans les secteurs du spectacle enregistré.

Pour interpréter ces données, on peut émettre plusieurs hypothèses relevant de registres explicatifs différents et non contradictoires.

La première hypothèse est que l'activité est moins importante dans certains métiers que dans d'autres. Tous les décors ne requièrent pas le recours à un ou plusieurs tapissiers par exemple.

La seconde hypothèse est que le recours à l'intermittence varie sensiblement d'un métier à un autre en fonction de la place de chacun dans l'emploi permanent. Ceci expliquerait, notamment, la domination des effectifs de peintres intermittents sur ceux de menuisiers, ceux-ci étant plus souvent que les peintres employés comme permanents.

Et pourtant, cette domination des effectifs de peintres sur les effectifs de menuisiers ne s'explique qu'en partie par le phénomène de recours plus systématique à l'intermittence. Le tableau suivant nous montre ainsi que le volume d'emploi intermittent offert aux menuisiers est plus important que celui qui est offert aux peintres. Les menuisiers constructeurs obtiennent près de la moitié de l'emploi intermittent offert dans l'ensemble de ces métiers. Les peintres, plus nombreux en effectifs, se partagent seulement 39 % de l'emploi. Ce sont donc les modes de régulation professionnelle qui diffèrent. Et cette situation est bien spécifique au spectacle vivant.

Tableau n°31

Poids des différents métiers au sein du volume d'emploi des travailleurs du décor par secteur d'activités en 1996 (en %)

	SPECTACLE VIVANT	CINEMA	AUDIOVISUEL	TOTAL
Menuisier constructeur	47	40,5	40	42,5
Serrurier	5	3	6,5	4,5
Tapissier	9	6	6	7
Peintre	39	50,5	47	46
Total	100	100	100	100

Source CSA/Caisse des congés spectacles

En effet, dans le spectacle enregistré, la part de chaque métier au sein des effectifs de travailleurs de décors employés correspond peu ou prou à la place qu'il occupe dans le volume d'emploi offert. On peut en déduire que les modes de régulation professionnelle sur lesquels se fondent les relations entre l'offre et la demande d'emploi y sont relativement homogènes d'un métier à l'autre.

Au sein du spectacle vivant, le décalage observé entre la place des différents métiers dans les effectifs des travailleurs du décor intermittents et leur poids dans le volume de travail se traduit forcément par des conditions d'emploi très inégales. Alors que le spectacle vivant offre, en moyenne, aux menuisiers qu'il emploie, 66 jours de travail par an, il n'en offre que 48 à ses peintres. Privilégiés au sein de l'emploi permanent, les menuisiers semblent ainsi mieux réussir que les peintres à exporter sur le marché de l'intermittence un modèle professionnel d'activités artisanales fortement régulées.

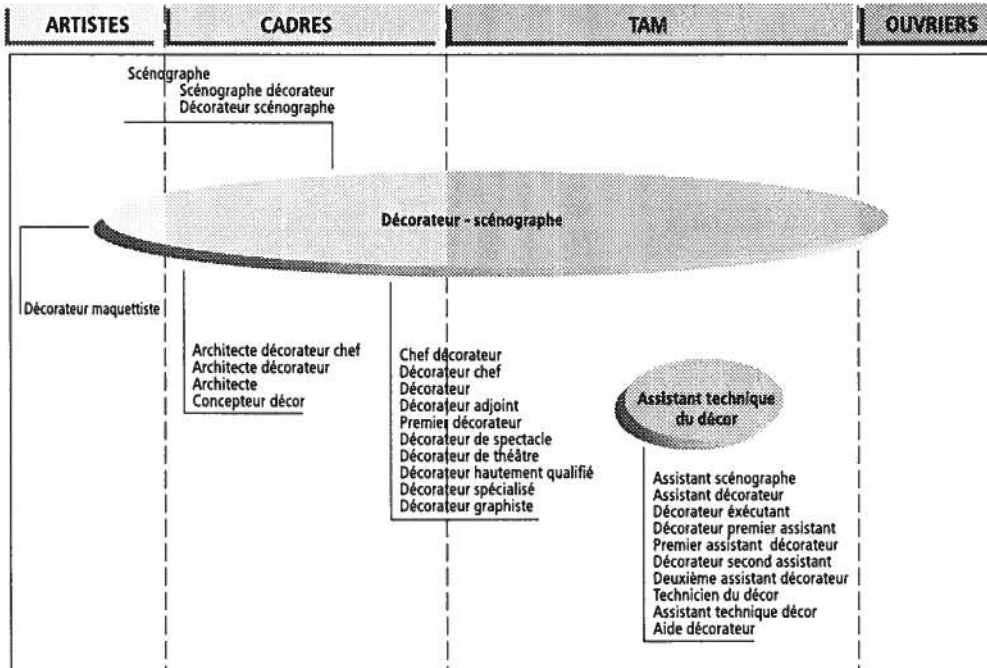
Le décor : la conception du décor

Liste synthétique des appellations

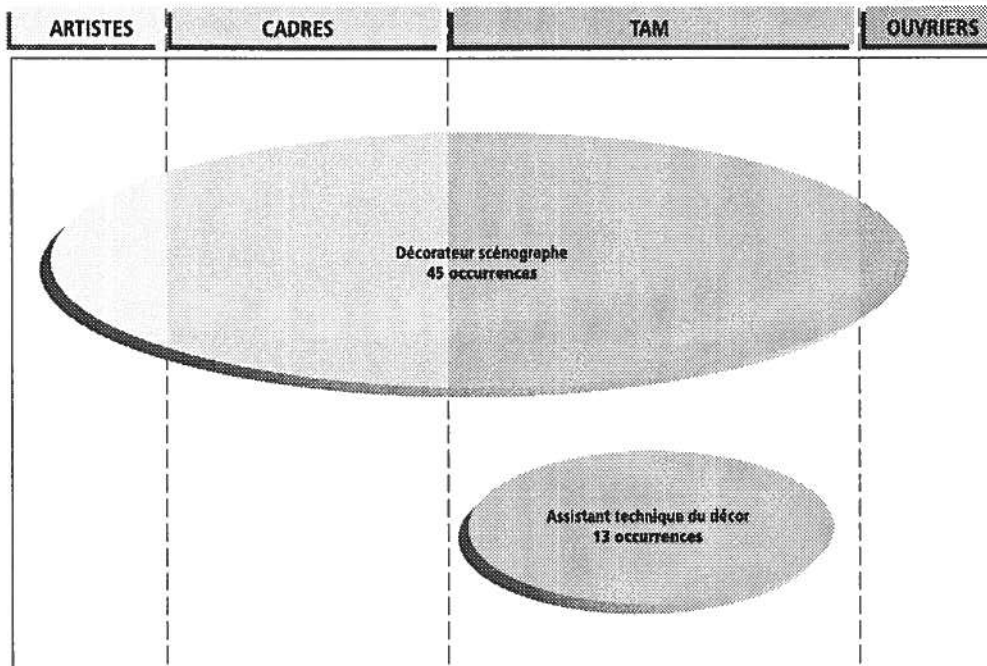
Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
1	Scénographe	8	8	A (1 fois)	
				C (3 fois)	Formation artistique niveau I à IV
				NP (4 fois)	Niveau III + expérience
2	Scénographe décorateur	1	1	NP	Formation artistique supérieure
3	Décorateur scénographe	1	1	C	
4	Architecte décorateur	5	5	C (1 fois)	Niveau III ; expérience
				NP (4 fois)	Formation artistique supérieure
5	Architecte décorateur chef	1	1	C	
6	Architecte	1	1	C	
7	Décorateur chef	1	1	NP	
8	Concepteur décor	1	1	C	
9	Chef décorateur	4	4	C (2 fois)	Formation dans le domaine artistique
				NP (2 fois)	
10	Premier décorateur	1	1	C	Ecole supérieure d'art
11	Décorateur	13	9	C (3 fois)	
				TAM (5 fois)	Niveau III + expérience
				0 (1 fois)	Expérience et / ou niveau IV + exp.
				NP (4 fois)	Ecole supérieure d'art
12	Décorateur de spectacle	1	1	NP	Formation dans le domaine artistique
13	Décorateur de théâtre	1	1	T	
14	Décorateur hautement qualifié	1	1	NP	Formation en école d'art ou expérience
15	Décorateur maquettiste	2	2	A	
16	Décorateur spécialisé	1	1	NP	Formation en école d'art ou expérience
17	Décorateur graphiste	1	1	NP	
18	Décorateur exécutant	1	1	NP	
19	Décorateur adjoint	1	1	NP	
20	Décorateur 1er assistant	1	1	T	
21	Premier assistant décorateur	1	1	NP	
22	Décorateur second assistant	1	1	T	
23	Deuxième assistant décorateur	1	1	NP	
24	Assistant(e) scénographe	1	1	NP	
25	Assistant décorateur	3	3	TAM (2 fois)	Niveau V ou IV de la spécialité
				NP (1 fois)	Formation dans le domaine artistique
26	Technicien du décor	1	1	TAM	Niveau III ou expérience 3 ans minimum
27	Assistant technique décor	1	1	NP	Formation dans le domaine artistique
28	Aide décorateur	2	2	TAM (1 fois)	
				NP (1 fois)	

Le décor : la décoration

Graphique 1



Graphique 2



II. 2

Le décor : le bureau d'étude

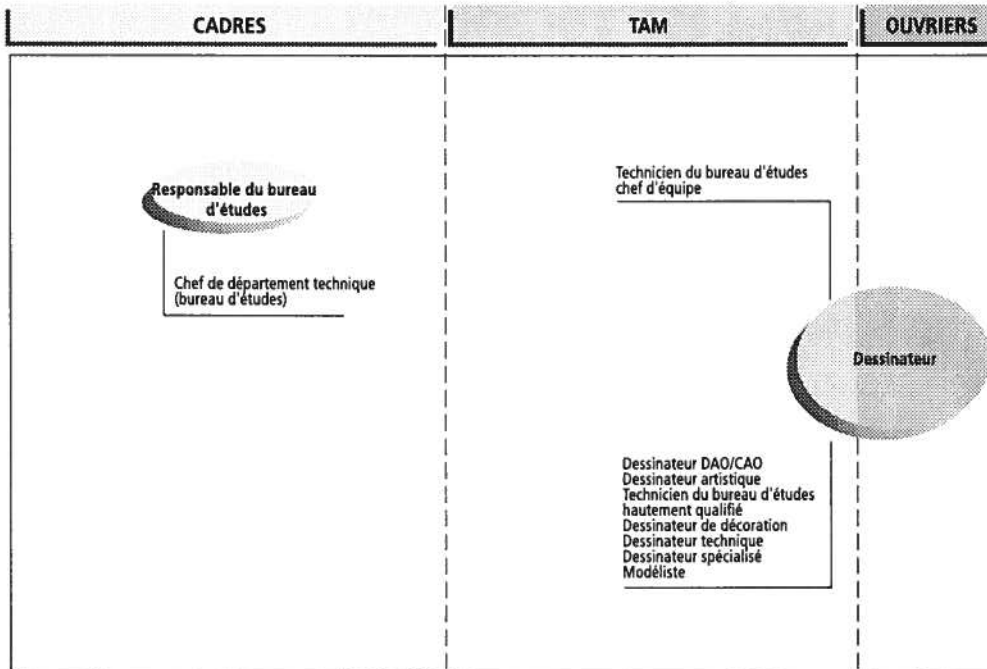
Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
1	Responsable du bureau d'études	1	1	NP	
2	Chef de département technique (bureau d'études)	1	1	NP	
3	Technicien du bureau d'études chef d'équipe	1	1	TAM	Exp. 3 ans min. ou DUT ou BTS
4	Technicien du bureau d'études hautement qualifié	1	1	TAM	Exp. 3 ans min. ou DUT ou BTS
5	Dessinateur	5	3	TAM (1 fois)	Exp. acquise dans les groupes précédents et ou formation initiale niveau BAC
				O (4 fois)	
6	Dessinateur DAO / CAO	1	1	TAM	
7	Dessinateur artistique	1	1	NP	
8	Dessinateur de décoration	1	1	NP	
9	Dessinateur technique	1	1	TAM	Formation de type BAC ou exp. prof. acquise dans les groupes précédents
10	Dessinateur spécialisé	3	1	TAM	
11	Modéliste	2	2	TAM	

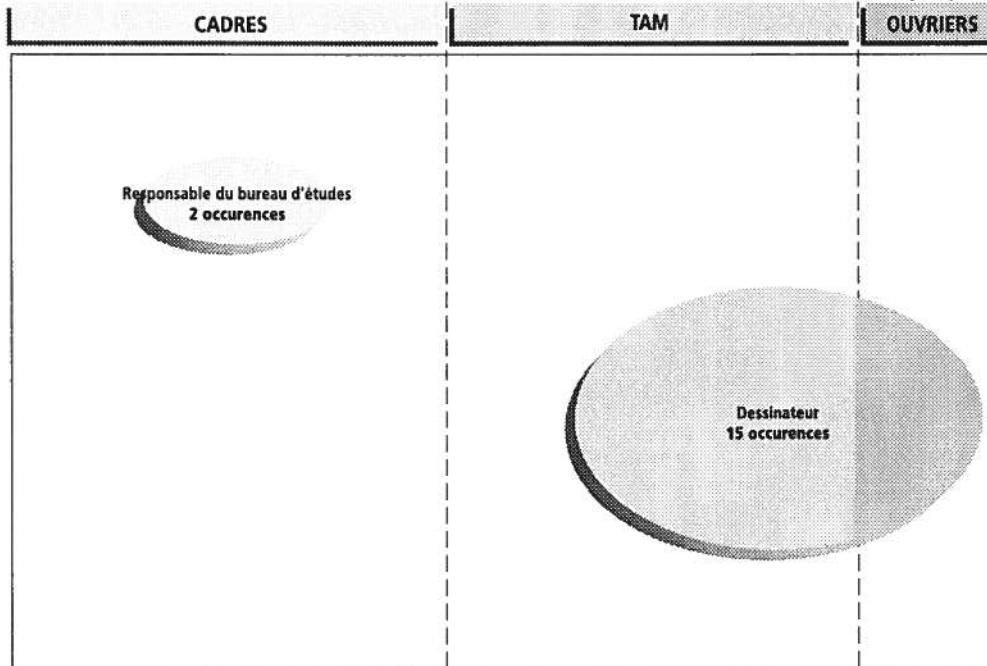
Le décor : le bureau d'étude

II. 2

Graphique 1



Graphique 2



Le décor : la construction

Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
1	Chef d'atelier de construction de décors	1	1	C	
2	Directeur de l'atelier de décors	1	1	C	
3	Directeur de la construction	1	1	NP	
4	Responsable d'UP décoration	1	1	C	
5	Responsable de l'atelier décors	2	2	NP (1 fois)	
				C (1 fois)	
6	Chef d'atelier de décors	1	1	NP	
7	Chef d'atelier	3	3	TAM	
Menuiserie					
8	Chef constructeur	5	5	C (2 fois)	
				TAM (1 fois)	
				NP (2 fois)	
9	Chef menuisier	1	1	C	
10	Chef d'atelier de menuiserie	1	1	NP	
11	Responsable d'UP menuiserie	1	1	C	BAC + 2 ou exp. professionnelle
12	Chef de département technique (menuiserie)	1	1	C	Compétences dans un domaine particulier ou liées à un diplôme d'enseignement supérieur
13	Constructeur cadre	1	1	C	
14	Sous chef menuisier	2	1	T	CAP ou références équivalentes ; aptitudes physiques
15	Brigadier chef constructeur	1	1	T	
16	Brigadier chef menuisier	1	1	T	CAP ou références équivalentes ; aptitudes physiques
17	Brigadier chef (menuiserie)	1	1	NP	
18	Brigadier chef spécialisé (menuiserie)	1	1	O	
19	Brigadier constructeur	2	2	O (1 fois)	
				NP (1 fois)	
20	Brigadier menuisier	1	1	T	CAP ou références équivalentes ; aptitudes physiques
21	Brigadier (menuiserie)	1	1	NP	
22	Menuisier chef d'équipe	1	1	T	DUT / BTS ou 3 ans d'exp. prof. de technicien qualifié
23	Menuisier ébéniste chef d'équipe	1	1	T	DUT / BTS ou 3 ans d'exp. prof. de technicien qualifié
24	Technicien en matériaux composites chef d'équipe	1	1	NP	
25	Technicien en matériaux composites qualifié	1	1	NP	
26	Menuisier	19	10	T (3 fois)	CAP ou références équivalentes ; aptitudes physiques
				O (14 fois)	CAP ; CAP + formation complémentaire ou exp. professionnelle ; CAP / BEP ou exp. professionnelle
				NP (2 fois)	Niveau V, CAP



Le décor : la construction (suite)

Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
27	Menuisier de théâtre	2	2	NP	
28	Menuisier professionnel	1	1	T	CAP / BEP ou exp. professionnelle
29	Ouvrier hautement qualifié menuisier	1	1	O	
30	Ouvrier qualifié menuisier	2	2	O	CAP + formation complémentaire éventuelle ou exp. professionnelle
31	Ouvrier menuisier	2	2	O	CAP + formation complémentaire éventuelle ou exp. professionnelle
32	Menuisier constructeur	1	1	NP	
33	Constructeur	6	5	C (1 fois)	
				T (1 fois)	
				O (2 fois)	
				NP (2 fois)	
34	Ouvrier constructeur	1	1	O	
35	Constructeur de décors	3	3	TAM	BAC + 2 ou pratique professionnelle
36	Menuisier staffeur	1	1	NP	
37	Menuisier traceur	1	1	NP	
38	Constructeur machiniste	5	3	T (1 fois)	
				O (3 fois)	
				NP (1 fois)	
39	Machiniste constructeur	2	2	T (1 fois)	
				O (1 fois)	
40	Machiniste constructeur en décors	1	1	NP	
41	Menuisier machiniste	1	1	NP	
42	Menuisier tapissier	1	1	NP	
43	Menuisier ébéniste	6	2	O	CAP ; CAP + formation complémentaire ou exp. professionnelle
44	Menuisier ébéniste qualifié	1	1	T	Brevet professionnel ou expérience professionnelle
45	Ouvrier hautement qualifié menuisier ébéniste	1	1	O	
46	Ouvrier qualifié menuisier ébéniste	2	2	O	CAP + formation complémentaire éventuelle
47	Ouvrier menuisier ébéniste	2	2	O	CAP + formation complémentaire éventuelle
48	Ébéniste d'art	1	1	O	
49	Toupilleur	2	2	O	
50	Ouvrier toupilleur	1	1	O	
51	Charpentier	1	1	T	Niveau V ou IV

Le décor : la construction (suite)

Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
Serrurerie					
52	Chef serrurier	1	1	T	CAP ou références
53	Chef d'atelier de serrurerie	1	1	C	
54	Responsable UP serrurerie	1	1	C	BAC + 2 ou exp. professionnelle
55	Chef de département technique (serrurerie)	1	1	C	Diplôme sup. ou exp. professionnelle
56	Sous chef serrurier	1	1	T	CAP ou références
57	Brigadier chef serrurier	1	1	T	CAP ou références
58	Brigadier chef (serrurerie)	1	1	NP	
59	Brigadier serrurier	1	1	T	CAP ou références
60	Brigadier (serrurerie)	1	1	NP	
61	Serrurier chef d'équipe	1	1	NP	BUT ; BTS ou exp de technicien qualifié de 3 ans minimum
62	Serrurier	21	13	T (3 fois)	CAP ou références
				O (14 fois)	CAP ; CAP / BEP et / ou exp. ; BAC et/ou exp. ; CAP + formation compl. dans une école d'art et technique du théâtre ou exp. ; niveau IV
				NP (4 fois)	Formation de base de niveau IV (CAP)
63	Serrurier qualifié	1	1	NP	BP ou exp.
64	Serrurier d'art	1	1	O	
65	Serrurier machiniste	1	1	NP	
66	Serrurier mécanicien	1	1	NP	
67	Serrurier métallier	1	1	NP	
68	Ouvrier hautement qualifié serrurier	1	1	O	
69	Ouvrier qualifié serrurier	2	2	O	CAP + formation complémentaire éventuelle
70	Ouvrier serrurier	2	2	O	CAP de serrurerie
71	Tourneur	1	1	NP	
Tapisserie					
72	Chef tapissier	1	1	T	CAP ou références
73	Chef d'atelier tapisserie	1	1	C	
74	Responsable d'UP tapisserie	1	1	C	BAC + 2 ou exp. professionnelle
75	Chef de département technique (tapisserie)	1	1	C	Compétences prof. ou diplôme d'enseignement sup.
76	Sous chef tapissier	1	1	T	CAP ou références
77	Brigadier chef tapissier	1	1	T	CAP ou références
78	Brigadier chef (tapisserie)	1	1	NP	
79	Brigadier tapissier	1	1	T	CAP ou références
80	Brigadier (tapisserie)	1	1	NP	

Le décor : la construction (suite)

Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
81	Tapissier chef d'équipe	1	1	NP	DUT / BTS ou exp. de technicien qualifié de 3 ans minimum
82	Tapissier	16	9	T (2 fois)	CAP ou références ; BAC ou exp. prof.
				O (12 fois)	CAP ; CAP + formation en école d'art et technique du théâtre, ou exp. ; BAC et / ou exp. ; niveau IV
				NP (2 fois)	Tapissier niveau V (CAP)
83	Tapissier de théâtre	2	2	NP	
84	Tapissier professionnel	2	2	O (1 fois)	CAP
				NP (1 fois)	
85	Tapissier qualifié	1	1	NP	BP ou exp. professionnelle
86	Tapissier décorateur	1	1	NP	
87	Tapissier en décoration	1	1	NP	
88	Tapissier machiniste	1	1	NP	
89	Ouvrier hautement qualifié tapissier	1	1	O	
90	Ouvrier qualifié tapissier	2	2	O	
91	Ouvrier tapissier	2	2	O	
Peinture / sculpture					
92	Plasticien	1	1	C	
93	Chef d'atelier de peinture	1	1	C	
94	Brigadier chef (peinture)	1	1	NP	
95	Brigadier (peinture)	1	1	NP	
96	Peintre chef d'équipe	1	1	NP	DUT / BTS ou exp. de technicien qualifié
97	Décorateur peintre	2	2	NP	
98	Peintre	13	8	T (2 fois)	Niveau V ou IV ; BAC ou exp. prof.
				O (9 fois)	Qualification professionnelle ; CAP / BEP ou exp. ; BAC et / ou formation professionnelle acquise par exp. niveau IV
				NP (2 fois)	CAP niveau V ; BP ou exp. prof.
99	Peintre de théâtre	2	2	NP	
100	Peintre qualifié	1	1	NP	BP ou expérience professionnelle

Le décor : la construction (suite)

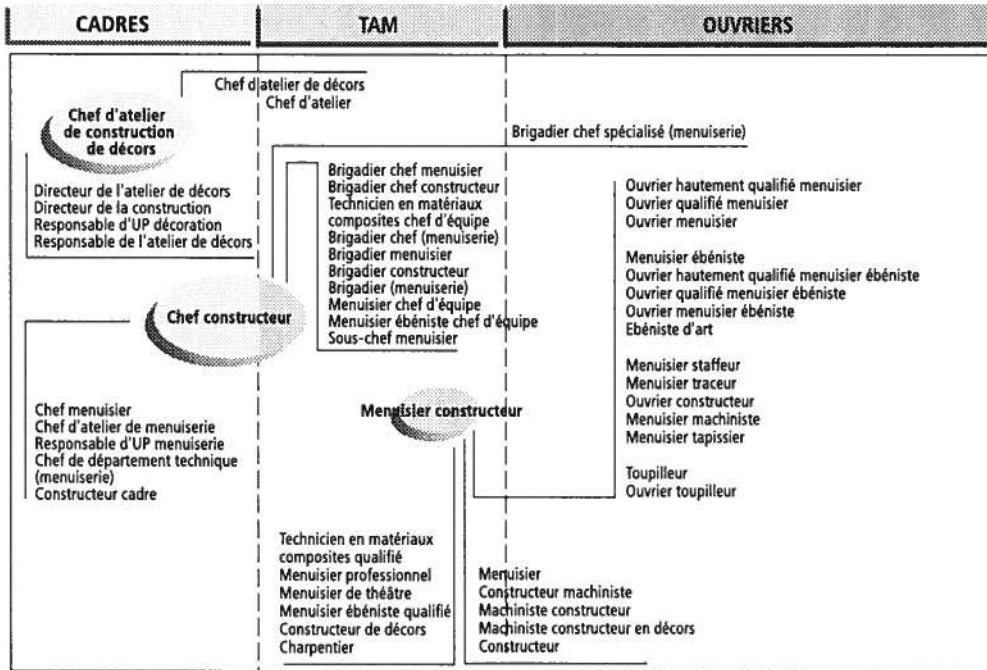
Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
101	Peintre décorateur	9	7	T (2 fois)	Niveau III
				O (3 fois)	
				NP (4 fois)	
102	Peintre d'art décorateur exécutant	1	1	NP	
103	Peintre en lettres faux bois	1	1	NP	
104	Peintre patineur	1	1	NP	
105	Décorateur sculpteur	1		NP	
106	Sculpteur chef d'équipe	1	1	NP	DUT / BTS ou exp. de technicien qualifié 3 ans minimum
107	Sculpteur	2	2	T (1 fois)	
				NP (1 fois)	Formation artistique supérieure
108	Sculpteur qualifié	1	1	NP	
109	Sculpteur de théâtre	2	2	NP	
110	Sculpteur décorateur	1	1	NP	
111	Sculpteur ornementiste	1	1	O	
112	Staffeur	2	2	NP	
113	Staffeur ornementiste	2	2	O	
114	Aide d'atelier	1	1	O	
115	Maçon	1	1	NP	

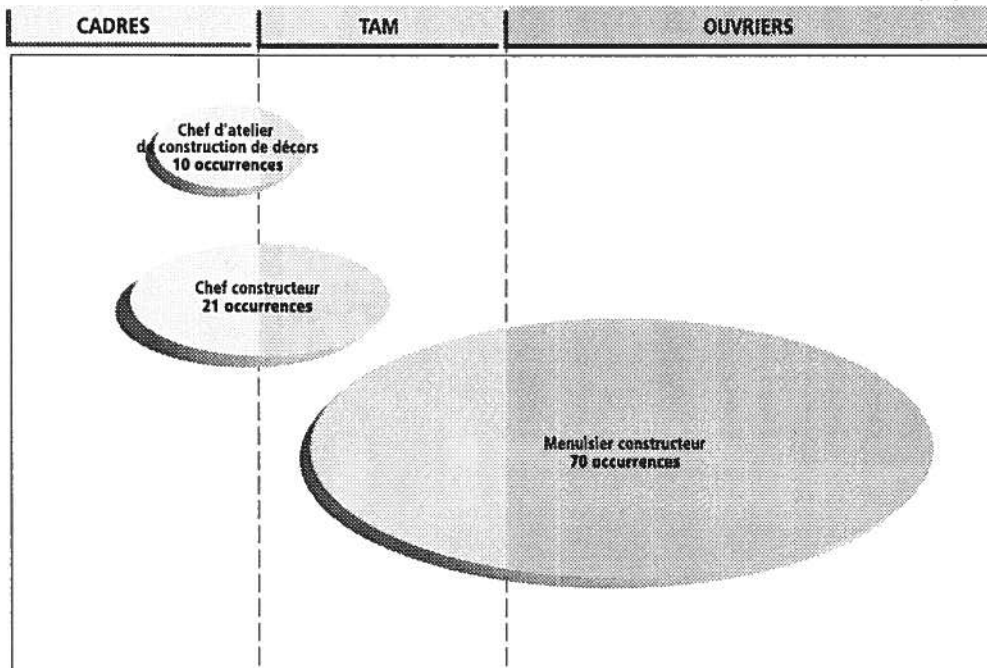
11. 2

Le décor : la menuiserie

Graphique 1

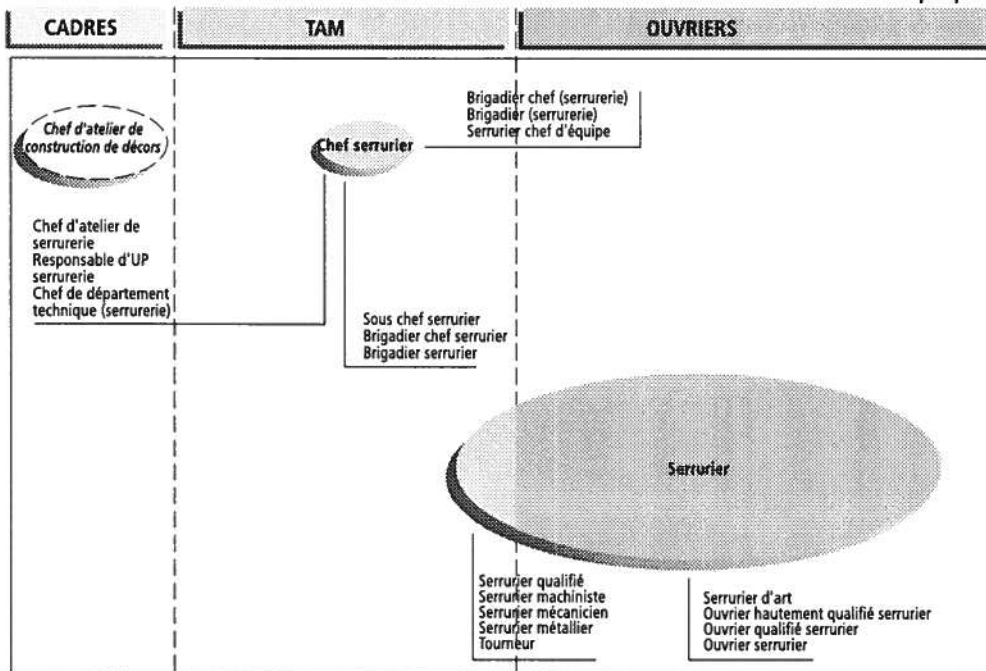


Graphique 2



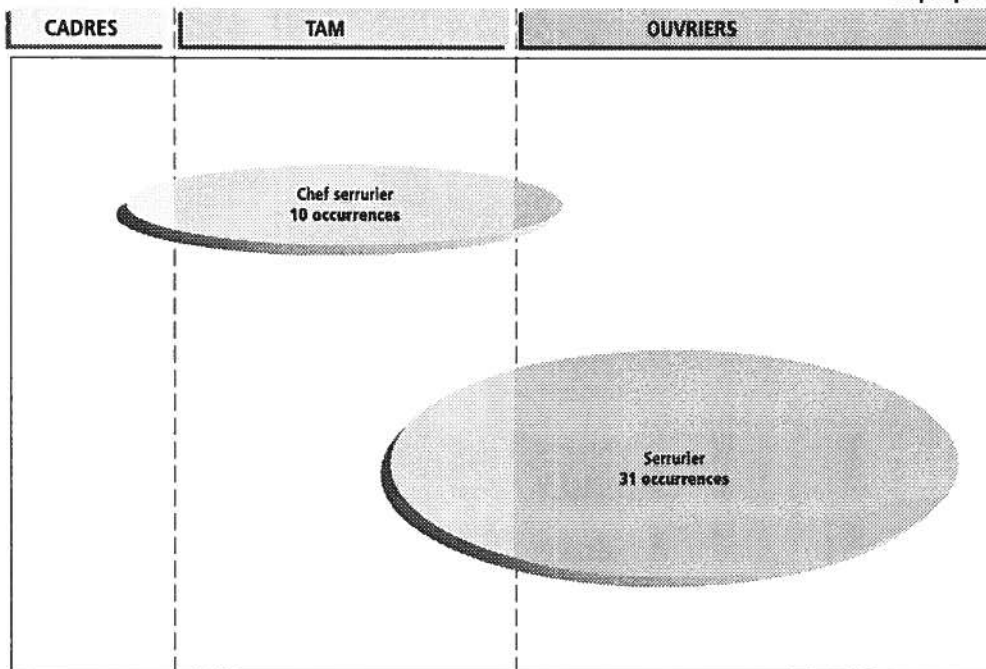
Le décor : la serrurerie

Graphique 1



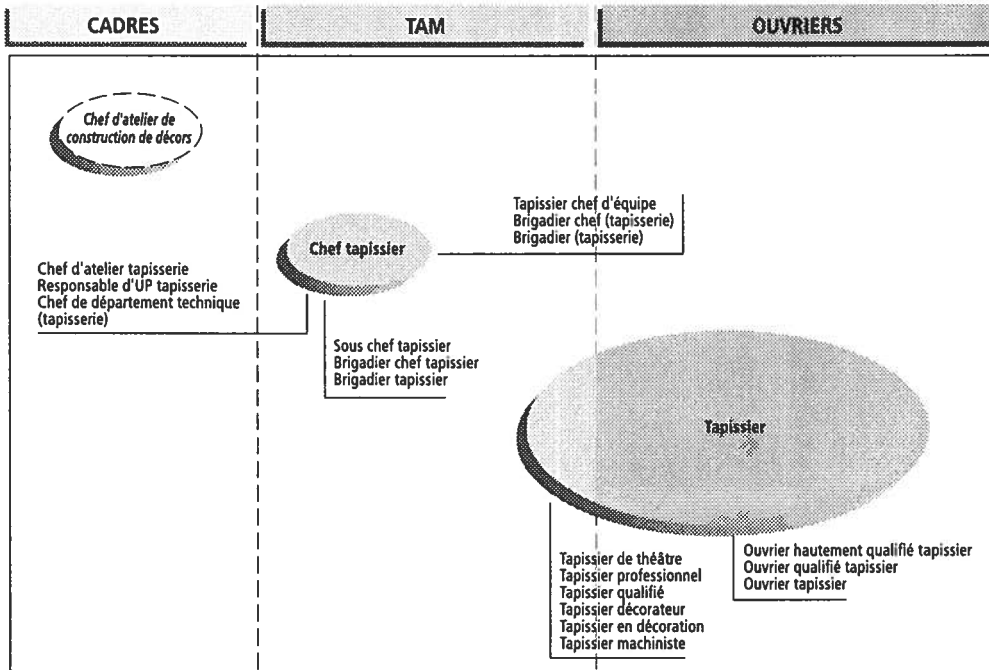
II. 2

Graphique 2



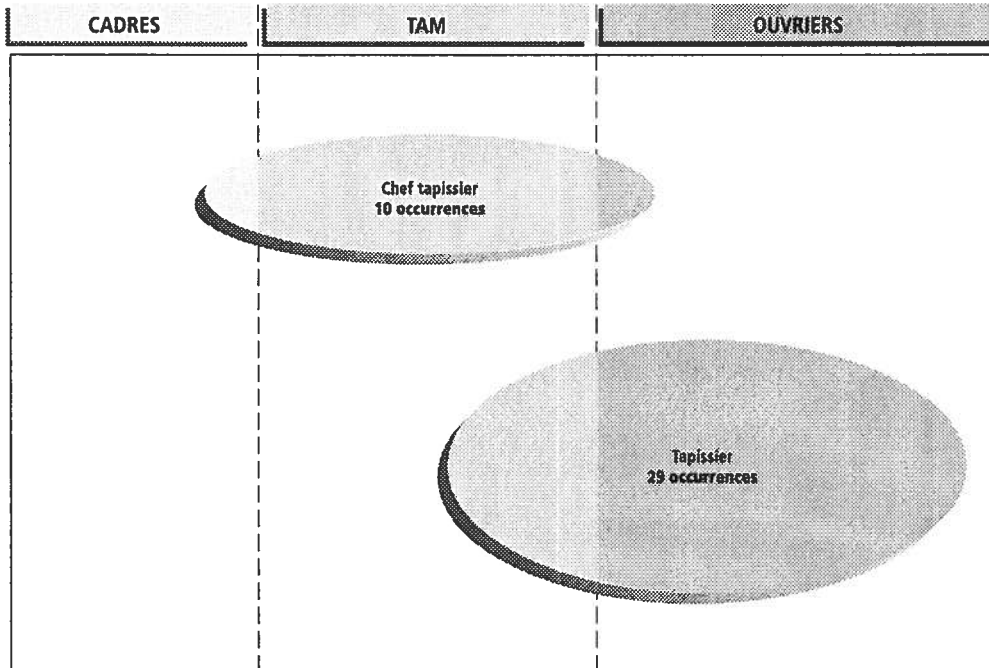
Le décor : la tapisserie

Graphique 1



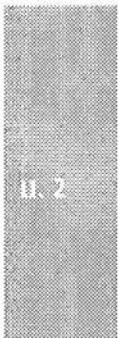
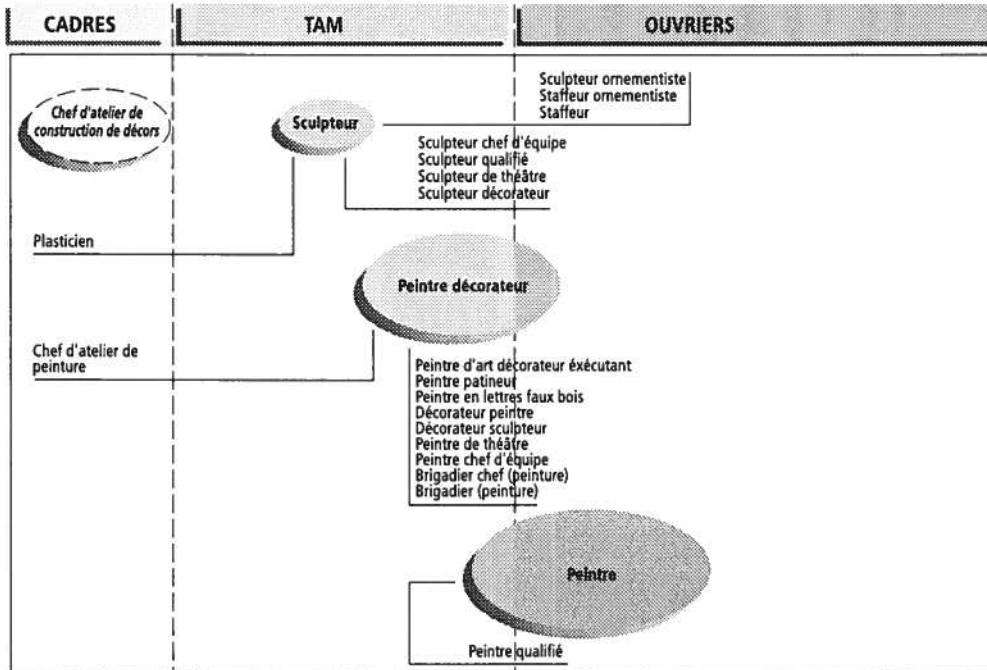
H. 2

Graphique 2

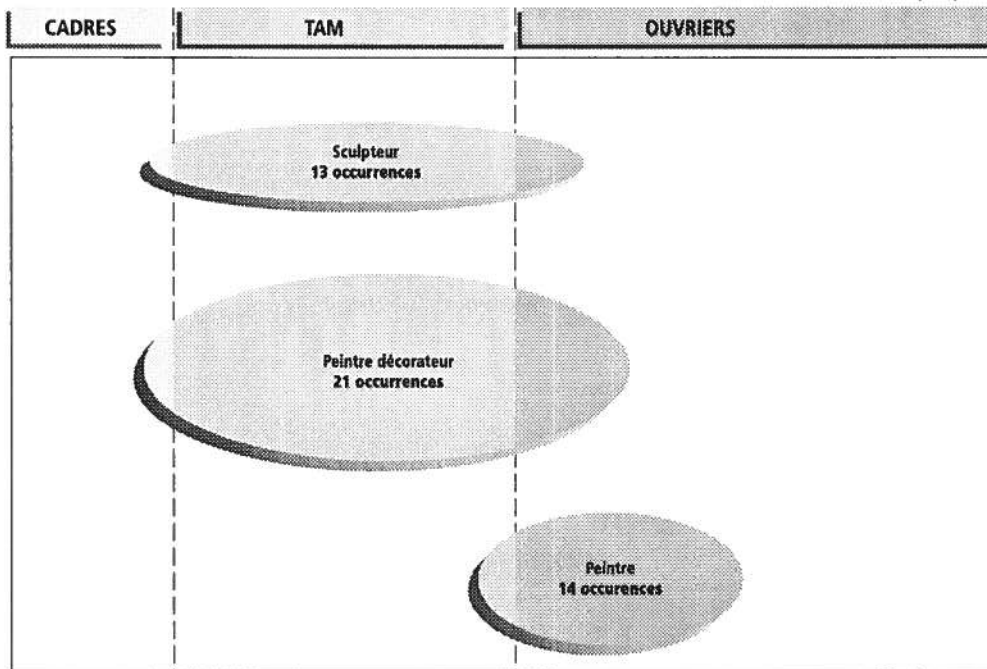


Le décor : la peinture et la sculpture

Graphique 1



Graphique 2



2. 8. Les métiers du costume

Le domaine du costume est, avec celui du décor, le seul domaine qui associe des activités de fabrication aux activités de conception, de mise en place et de réglage. Comme le domaine du décor également, le domaine du costume est essentiellement lié à deux secteurs d'activité : le théâtre et l'opéra. Comme dans celui-ci encore, les activités de fabrication supposent la mobilisation de compétences multiples se référant à des registres de savoirs et savoir-faire différents.

Pour analyser les métiers du costume, nous avons donc distingué, comme nous l'avons déjà fait lors de l'analyse des métiers du décor, plusieurs sous-domaines professionnels, considérant qu'ils pouvaient correspondre à des champs d'intervention et de compétence spécifiques.

Le premier domaine est celui de la conception et du suivi de réalisation du costume ;
 Le deuxième domaine est celui de la fabrication proprement dite ;
 Le troisième concerne la fabrication des accessoires du costume ;
 Le quatrième celui de l'entretien du costume ;
 Le cinquième, celui de l'habillage.

Trois éléments distinguent cependant nettement l'organisation des métiers du costume de celle des métiers du décor.

- La situation des métiers du costume se caractérise tout d'abord par une présence moins régulière que celle des métiers du décor, au sein des différentes sources, comme en attestent les occurrences d'appellations : peu d'appellations y dépassent la dizaine d'occurrences, alors que l'on dépasse la vingtaine d'occurrences dans certains métiers comme ceux de la menuiserie par exemple.

Seules quelques structures telles que la Comédie Française, l'Opéra national de Paris ou encore le Théâtre national de Strasbourg disposent d'ateliers de costumes intégrés où se trouvent représentés l'ensemble des métiers identifiés dans les fichiers. Dans les autres structures, la fabrication des costumes est sous-traitée à l'extérieur, à des entreprises de prestations qui sont plus ou moins spécialisées dans le costume de scène et qui recourent essentiellement à de la main d'œuvre intermittente. On ne retrouve ainsi, au sein des théâtres ou des compagnies théâtrales, que des habilleuses, employées comme salariées permanentes ou intermittentes, qui sont amenées à réaliser à la fois l'habillage et l'entretien des costumes, voire la couture, lorsque les costumes à réaliser ou à transformer, pour un spectacle, ne supposent pas l'appel à une entreprise de prestations spécialisée.

Ainsi, certains métiers, aux contours bien précis, n'apparaissent que dans quelques conventions d'entreprises et dans les sources interprofessionnelles prenant en charge la gestion des droits des intermittents et correspondent donc à un très petit nombre d'occurrences. D'autres, en revanche, comme l'"habilleuse" relèvent d'usages aussi répandus que les autres métiers de tradition ouvrière et se retrouvent dans un nombre de sources analogues. La stabilité des repères professionnels ne peut donc s'analyser ici sur le seul critère de la fréquence.

- Les divers sous-domaines identifiés correspondent à des pré-requis professionnels et à des domaines de compétences beaucoup plus proches les uns des autres que dans le décor. La proximité entre les profils professionnels d'une habilleuse et d'une couturière est sans commune mesure avec celle qui peut exister entre un menuisier et un peintre ou encore un serrurier. Cette proximité favorise les synergies d'emploi, les polyvalences d'activité et donc les économies d'échelle dans la composition des équipes concernées.

- La séparation entre activités de conception et métiers de la fabrication proprement dite est beaucoup moins évidente qu'elle ne l'est dans le décor. La hiérarchie des titres comme référence à une hiérarchie des tâches et des fonctions est ici beaucoup plus lâche. On assiste ainsi à une véritable généralisation du titre de "costumier". Celui-ci, l'un de ceux qui correspond au plus grand nombre d'occurrences (douze), semble ainsi pouvoir être attribué, sur le marché de l'intermittence notamment, à toutes les positions professionnelles, de la "petite main" au créateur de costumes. Sur les 862 costumiers identifiés, en 1996, dans les fichiers de la Caisse des congés spectacles, 661 sont intervenus dans le spectacle vivant alors que l'on identifie seulement, au sein des mêmes fichiers, 37 couturiers de théâtre. Les enquêtes que nous avons pu effectuer auprès des entreprises de la prestation de services spécialisées dans le domaine du costume ont confirmé l'usage extensif voir quasi exclusif de ce titre dans leurs pratiques déclaratives. Et pourtant, au sein de ces entreprises, tous les professionnels ne prenaient pas en charge les mêmes tâches. Leurs métiers étaient clairement identifiés et avaient servi de base à leur recrutement. Ils avaient été recrutés qui pour être teinturier-patineur, qui pour être patronnière, qui pour être brodeuse... parce qu'ils étaient reconnus sur le marché par leur compétence dans un métier précis.

- En tout état de cause, les spectacles qui utilisent des costumes spécialement créés lors de leur production sont beaucoup moins nombreux que ceux qui supposent la création et la construction de décors spécifiques. Les volumes d'emploi permanents et intermittents concernés diffèrent ainsi sensiblement entre les deux domaines qu'il s'agisse de l'emploi permanent ou de l'emploi intermittent. Certains des métiers ne concernent ainsi que quelques dizaines d'individus. Ils ne peuvent cependant se fondre au sein d'aucun autre noyau. Nous considérerons que nous nous situons, pour toute une partie des métiers du costume, dans la sphère des métiers rares.

11. 2

2. 8. 1. Le concepteur de costume et le costumier

Sous ce titre, ont été classées trois séries d'appellations :

- la première série rassemble des positions qui se caractérisent par des activités de conception affichées dans le titre même : "créateur de costumes" (5 occurrences), "concepteur de costumes" (3 occurrences), "styliste costumier" (4 occurrences) ;
- la seconde série est constituée des positions de "chef costumier" (7 occurrences) ;
- dans la troisième série se trouvent rassemblées toutes les positions de "costumiers" (12 occurrences).

• Le concepteur de costumes

Les appellations liées à la conception ne semblent pas poser de problèmes d'identification. Leur titre les situe clairement au sein du processus de création-production du spectacle. Les définitions confirment d'ailleurs clairement cette position. Ainsi, la Convention collective des entreprises artistiques et culturelles définit le concepteur de costumes comme suit : *"Responsable de la conception et de la création des costumes. Surveille, si nécessaire la réalisation de sa création et peut éventuellement collaborer à celle-ci."*

Elle est en harmonie totale avec celle qui est fournie dans une source interprofessionnelle (RFE) : *"Conçoit ou participe à la conception des costumes créés ou adaptés pour un spectacle en fonction des nécessités et choix de mise en scène ; exécute les maquettes des costumes, suit la fabrication et s'assure de leur intégration dans l'ensemble du décor."*

Ces définitions placent cette position professionnelle sur le même plan que le décorateur-scénographe, l'ingénieur du son ou le concepteur lumière. D'ailleurs elle présente le même profil catégoriel que ceux-ci : classée le plus souvent en cadre, elle peut également être reconnue comme position artistique pour les raisons déjà évoquées à propos des scénographes. Seules des appellations associées à ce noyau, les positions de stylistes, peuvent être classées dans la catégorie des techniciens. Ce parallélisme a contribué à ce que soit privilégié le titre de "concepteur de costumes" pour identifier cette position plutôt que "créateur de costumes", celui-ci étant, par ailleurs, plus fortement connoté spectacle enregistré.

• Le costumier

Nous avons vu précédemment toute l'ambiguïté de ce terme dont l'usage est aussi large que flou. Il semble pourtant qu'il existe bien, au sein des activités du costume, des positions professionnelles situées entre la conception du costume et la couture proprement dite.

En effet, lorsqu'il n'y a pas création de costumes, l'activité du responsable du costume se définit, d'une part par la recherche des costumes les plus appropriés soit dans le stock de costumes interne, soit, si les moyens de la production sont plus importants, dans des stocks extérieurs, et, d'autre part par l'adaptation des costumes existants aux besoins de la production. Dans ce cas, il n'est généralement pas fait appel à un "concepteur de costumes" mais à un "costumier" ou "chef costumier".

En revanche, lorsqu'il y a création de costumes, le "concepteur de costumes", crée les projets de costumes, mais peut confier la responsabilité du suivi de la fabrication proprement dite à un "chef costumier" ou un "costumier". Il s'agit alors d'une activité d'interface entre le concepteur et l'atelier de décors ou, à l'intérieur de l'atelier de décors entre les différents corps de métiers intervenant dans la fabrication afin d'en assurer le suivi.

Enfin, dans les productions aux moyens plus modestes, la prise en charge de toutes les tâches qui permettront de mettre à la disposition de la mise en scène tous les costumes nécessaires sont confiées souvent à une seule personne qui aura une responsabilité artistique moins large que le concepteur mais une responsabilité technique plus large que les métiers de la fabrication de costumes proprement dite.

Dans tous ces cas, le terme "costumier" semble pouvoir rendre compte des activités prises en charge. L'ensemble de ces considérations plaide en faveur d'une présentation de la position de "costumier" en situation intermédiaire entre les métiers de la fabrication du costume, à laquelle il peut contribuer, et les métiers de la conception. L'association du costumier avec la position hiérarchique de "chef costumier" renforce encore ce choix et nous éloigne d'une pratique où couturières et costumiers se trouveraient confondus.

2. 8. 2. La fabrication du costume

Il s'agit sans doute d'un des sous-ensembles des métiers du spectacle les plus homogènes et les plus stabilisés. Le fichier des métiers de la fabrication des costumes proprement dit ne contient, en effet, que peu d'appellations différentes : 17 appellations.

Deux appellations se détachent : le(a) "couturier(ère)" (15 occurrences), à laquelle on peut associer des appellations de proximité - le "couturier de spectacle" et la "couturière habilleuse" - et le "tailleur", appellation à laquelle on peut ajouter la "coupeuse" et la "patronnière modéliste". Restent les posi-

tions d'encadrement regroupées au sein d'un noyau autonome conformément à la représentation déjà retenue dans les autres domaines.

Les trois noyaux ainsi formés se caractérisent à la fois par une forte récurrence de l'appellation noyau et par une faible dispersion sur des appellations associées.

Ils sont marqués également par une faible dispersion catégorielle. "Couturières" et "tailleurs" sont essentiellement classés en catégorie ouvrière ce qui les distingue des "costumiers" qui, eux, relèvent très majoritairement de la catégorie des techniciens.

Autre élément d'homogénéité : les positions regroupées au sein de ce sous-domaine se réfèrent par ailleurs, d'une source à l'autre, aux mêmes pré-requis puisque le CAP et le BEP spécifiques à la couture sont les seuls diplômes mentionnés, accompagnés soit d'une expérience dans le domaine, soit d'une formation complémentaire spécifique, cet indicateur confortant l'image de stabilité et de cohérence de ce sous-ensemble.

Cette image des métiers de la fabrication du costume est largement fondée sur les pratiques d'un certain monde du théâtre et de l'opéra et plus explicitement sur le modèle des ateliers de costumes intégrés employant essentiellement du personnel permanent. Les entreprises de la prestation de services, si elles ont épousé les modèles d'organisation propres à ces ateliers, n'en ont pas retenu les principes de classement et de catégorisation, rendant plus floues les conditions de repérage des situations d'emploi réelles.

Par ailleurs, on notera, dans un tout autre registre, que si la coupe, activité la plus qualifiée de ce sous-ensemble, est représentée par un titre masculin, le "tailleur", pour l'activité de couture, il y a hésitation entre une identification professionnelle au féminin ou au masculin (12 appellations féminines, 4 appellations masculines). Cette approche sexuée des métiers sera conservée sous la forme d'un intitulé masculin pour le noyau "tailleur" et d'un intitulé mixte pour le noyau "couturier(ère)".


 II. 2

2. 8. 3. La fabrication des accessoires du costume

A côté des costumes proprement dits, la fabrication des accessoires de costumes mobilise plusieurs métiers très spécifiques, dont chacun correspond à des effectifs très réduits mais requiert des compétences bien particulières. D'ailleurs, malgré l'étroitesse de l'emploi dans ces métiers, il s'agit d'un sous-domaine où l'on rencontre peu de positions polyvalentes, susceptibles de permettre des économies de main d'œuvre.

Les sources dans lesquelles les métiers de la fabrication des accessoires du costume apparaissent le plus souvent sont les sources administratives et professionnelles gérant les droits des intermittents. Apparaissent ensuite les accords propres aux entreprises les plus importantes du secteur, les grands théâtres lyriques, les théâtres nationaux et quelques grosses structures théâtrales permanentes. Hormis donc dans les quelques entreprises qui sont susceptibles d'employer des professionnels permanents spécialisés dans ces domaines, les salariés sont essentiellement des intermittents ou encore dépendent d'entreprises extérieures à la branche.

Dans ce sous-ensemble, on identifie, à travers les sources étudiées, 3 métiers différents : l'"armurier", le "bottier", la "modiste" - à laquelle sera associée le "chapelier", même si les distinctions entre les deux situations sont clairement établies : la modiste n'intervient que sur les coiffures féminines, le chapelier sur les coiffures masculines ; les modistes sont des femmes et les chapeliers surtout des hommes,

le sexe du porteur de chapeau ayant influé, dans la culture professionnelle, sur le sexe du professionnel en charge de sa fabrication et, en conséquence, sur le titre qui lui est attribué.

Les quelques positions d'encadrement d'équipe de bottiers ou de modistes rencontrées ont été associées aux positions des professionnels de la spécialité, leur rareté ne plaidant pas pour la création de positions autonomes.

2. 8. 4. L'entretien et le stockage du costume

Comme dans le cas précédent, les sources qui alimentent ce sous-domaine sont essentiellement les accords propres aux entreprises les plus importantes du théâtre et de l'opéra ainsi que les sources interprofessionnelles concernant l'intermittence.

Si, dans la plupart des productions, on trouve une ou plusieurs "habilleuses" qui s'occupent à la fois de l'entretien du costume et des petites transformations à y apporter, dans les structures les plus importantes en taille du secteur, chaque phase du processus de l'entretien des costumes - le lavage, le repassage, le raccommodage, les retouches... - ou encore de stockage et magasinage - correspond à une position professionnelle particulière : laveuse, repasseuse, raccommodeuse... Cet ensemble d'activités est donc fortement corrélé, comme l'étaient déjà les activités de la fabrication de costumes, à un type de production : la production à budget important du théâtre dramatique ou lyrique.

On se situe, comme dans les ensembles d'activité précédents également, dans un monde où les représentations professionnelles sont stabilisées : les noyaux retenus sont structurés autour d'une appellation noyau fortement récurrente et d'un très petit nombre d'appellations associées. De même, les prérequis référencés sont totalement identiques d'une source à l'autre. Le diplôme requis est dans tous les cas cités, le CAP, avec ou sans formation complémentaire, avec ou sans expérience professionnelle.

Si nous mettons à part les métiers du stockage et du magasinage, qui forment un sous-ensemble un peu particulier, la configuration du fichier des appellations fait apparaître quatre métiers :

- la lingère, 10 occurrences ;
- la laveuse, 4 occurrences ;
- la repasseuse, 8 occurrences ;
- la raccommodeuse, 4 occurrences ou la retoucheuse, 3 occurrences.

Pendant, l'existence de l'ensemble de ces postes, au sein d'une même organisation, est devenue aujourd'hui une situation exceptionnelle. Les effectifs concernés par ces métiers sont sans aucun doute très modestes. Les frontières d'un métier à un autre sont ténues. Il a donc semblé utile d'effectuer certains regroupements et de proposer deux noyaux :

- laveuse-repasseuse ;
- lingère-raccommodeuse.

Ce sont les titres féminins qui ont été retenus ici tels qu'ils apparaissent de façon systématique dans le fichier des appellations. Plus encore que la couture, nous sommes ici, dans un monde totalement féminisé. Pas une seule appellation représentative de ces métiers ne figure au masculin au sein des sources analysées.

Les métiers du magasin de costumes ont été joints à ce sous-domaine. Ils ont, en effet, été considérés comme métiers spécifiques de la production de spectacles, parce qu'il s'avère que, plus que les décors, les costumes sont utilisés et réutilisés et que leur stockage et leur entretien fait partie intégrante du domaine du costume. Ces activités peuvent d'ailleurs revêtir une technicité certaine comme le montrent les définitions des techniciens du patrimoine au sein d'un Théâtre national :

"Chargé de répertoire, d'entretenir, de conserver et de mettre à disposition les costumes des productions [de l'entreprise], en dehors de leur période d'utilisation. Assure le mouvement et le suivi des costumes au travers des locations, prêts et expositions et autres manifestations dans le cadre d'un programme d'ensemble."

Au sein de ce sous-ensemble, nous avons retenu un seul noyau qui englobe à la fois le niveau du travail professionnel et celui de l'encadrement du magasin de costumes. Celui-ci a été intitulé "magasinier/chef magasinier". Il s'agit là d'une dérogation à la convention de présentation des activités de maîtrise retenue par ailleurs. Cette option dérogatoire se justifie par la très faible présence de ces métiers au sein des fichiers ainsi que par leur position marginale dans les activités spécifiques du spectacle.

2. 8. 5. L'habillage

Avec les métiers de l'habillage, on quitte le monde des métiers rares. Dans la quasi-totalité des spectacles, qu'il y ait des costumes spécifiques ou non, on retrouve une ou plusieurs habilleuse(s). On ne s'étonnera donc pas de retrouver, pour un certain nombre d'appellations noyaux, des fréquences comparables à celles rencontrées dans les autres domaines d'activité ainsi qu'une diversité de sources beaucoup plus importante que dans les sous-domaines précédemment analysés. On constatera également une hiérarchie des postes et des fonctions comparable à celle que nous avons trouvée dans le domaine du décor ou de la lumière.

Comme dans ces domaines, les regroupements autour de noyaux durs à forte occurrence s'imposent. Si le fichier contient 18 appellations différentes, l'application des principes d'occurrences et de proximité d'appellations permet de définir deux appellations noyaux :

- l'"habilleur(se)", 19 occurrences auxquelles s'ajoutent 6 appellations proches, soit 10 occurrences supplémentaires ;
- le(a) "chef habilleur(se)", 8 occurrences auxquelles s'ajoutent 6 appellations qui déclinent toutes un niveau hiérarchique différent.

Pour ce second noyau, on notera que le(a) "chef habilleur(se)" n'est cadre que lorsque lui est attribué le titre de "chef de service", ce qui est le cas à la Comédie Française et dans un grand théâtre privé. Ailleurs, il est ouvrier (cas des "brigadiers") ou TAM.

En ce qui concerne l'"habilleur(se)", le noyau se partage entre la position de technicien et celle d'ouvrier, comme les autres métiers de tradition ouvrière du spectacle. L'appellation d'"habilleuse couturière" - 4 occurrences - a été associée à ce noyau. Cette appellation semble représentative du mode d'organisation du travail aujourd'hui dominant qui associe l'habillage et des travaux de couture de transformations ou de retouches sur des costumes préexistants et ce, y compris au sein des structures les plus importantes.

La présence d'un certain nombre d'appellations déclinées au masculin à côté d'une majorité d'appellations féminisées, nous a incité à opter, comme pour le noyau de "couturier(ère)", pour des titres mixtes : "chef habilleur(se)", "habilleur(se)".

Le costume

Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
La création du costume					
1	Concepteur de costumes	3	3	A (1 fois)	
				C (1 fois)	Niveau III + exp. professionnelle
				NP (1 fois)	
2	Créateur de costumes	5	5	C (2 fois)	
				NP (3 fois)	Formation dans le domaine artistique
3	Styliste costumier	2		T (1 fois)	
				NP (1 fois)	Formation sup. dans un établissement spécialisé
4	Styliste	2	2	T (1 fois)	
				NP (1 fois)	
5	Chef costumier	6	6	C (2 fois)	
				T (1 fois)	Niveau III + exp. professionnelle
				NP (3 fois)	Formation sup. dans un établissement spécialisé
6	Chef de département technique (costume)	1	1	C	Formation sup. dans un établissement spécialisé
7	Costumière réalisatrice	3	1	O	
8	Réalisateur costumes	2	2	T (1 fois)	
				NP (1 fois)	Niveau III
9	Costumier	12	12	T ou C (1 fois)	BAC ou exp. professionnelle
				T (4 fois)	BTS ; DUT ; DEUG, niveau II ou exp. ; niveau V ou IV
				O (3 fois)	BAC ou exp. prof. ; niveau IV
				NP (4 fois)	Formation sup. dans un établissement spécialisé ; formation dans le domaine artistique
10	Assistante au créateur de costumes	1	1	NP	
11	Assistant costumier	1	1	T	Niveau V ou exp. professionnelle
La fabrication du costume					
12	Responsable d'UP couture	1	1	C	BAC + 2 ou exp. professionnelle
13	Chef d'atelier couture	2	2	NP	
14	Chef couturière	1	1	NP	
15	Brigadier chef (couture)	1	1	NP	

11. 2.

Le costume (suite)

Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
16	Couturière	15	11	T (1 fois)	
				O (8 fois)	CAP / BEP, exp. ; CAP ; CAP + formation complémentaire éventuelle ; CAP + formation complémentaire éventuelle et expérience professionnelle
				O ou E (1 fois)	Niveau IV
				NP (5 fois)	Niveau V, CAP ; CAP ou références équivalentes
17	Couturière théâtre	1	1	T	
18	Couturière habilleuse	1	1	NP	
19	Brigadier tailleur	1	1	O	CAP + formation complémentaire éventuelle et exp. professionnelle
20	Brigadier (couture)	1	1	NP	
21	Tailleur	9	9	T ou C (1 fois)	BAC ou exp.
				O (6 fois)	CAP / BEP, exp. ; CAP ; CAP + formation complémentaire éventuelle ; CAP + formation complémentaire éventuelle et exp. ; BAC ou exp.
				NP (2 fois)	
22	Coupeuse	1	1	NP	
23	Patronière modéliste	1	1	NP	
24	Décorateur costume	2	2	NP	
25	Décorateur costumier	2	2	NP	Formation dans le domaine artistique
26	Décorateur sur costumes	1	1	NP	Formation dans le domaine artistique Ecole supérieure d'art ou atelier d'artistes
27	Teinturier coloriste de spectacle	2	2	NP	
28	Plumassière de spectacles	2	2	NP	
La fabrication des accessoires du costume					
29	Armurier	2	2	NP	
30	Bottier chef d'équipe	1	1	T	DUT / BTS ou 3 ans d'exp. de technicien qualifié
31	Bottier	3	3	NP	Niveau V, CAP
32	Bottier qualifié	1	1	NP	BP ou exp. professionnelle
33	Cardonnier	1	1	NP	
34	Modiste chef d'équipe	1	1	NP	DUT / BTS ou 3 ans d'exp. de technicien qualifié
35	Brigadier modiste	1	1	O	CAP + formation complémentaire et exp.
36	Modista	7	4	T (1 fois)	
				O (5 fois)	CAP ; CAP + formation complémentaire ; CAP + formation complémentaire et exp.
				NP (1 fois)	

Le costume (suite)

Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
37	Modiste qualifié	1	1	NP	BP ou exp.
38	Modiste de spectacle	2	2	NP	
39	Chapelier	2	2	NP	
40	Brigadier chef	1	1	NP	
41	Brigadier	1	1	NP	
Entretien et le stockage du costume					
42	Brigadier lingère	1	1	O	CAP + formation complémentaire éventuelle et exp. professionnelle
43	Lingère	10	6	O (7 fois)	CAP ; CAP + formation complémentaire éventuelle et exp.
				NP (3 fois)	Formation de niveau V , CAP
44	Brigadier laveuse	1	1	O	CAP + formation complémentaire éventuelle et exp.
45	Laveuse	4	2	O	CAP ; CAP + formation complémentaire éventuelle et exp.
46	Laveur repasseur professionnel	1	1	T	CAP / BEP ou exp. professionnelle
47	Brigadier repasseuse	1	1	O	CAP + formation complémentaire éventuelle et exp.
48	Repasseuse	8	6	T (1 fois)	Niveau V ou exp. professionnelle
				O (5 fois)	CAP ; CAP + formation compl. éventuelle ; CAP + formation compl. éven. et exp.
				NP (2 fois)	
49	Repasseur fin	2	1	O	CAP + formation compl. éventuelle ; CAP + formation compl. éven. et exp.
50	Brigadier raccommodeuse	1	1	O	CAP + formation compl. éventuelle et expérience professionnelle
51	Raccommodeuse	4	2	O	CAP ; CAP + formation compl. éventuelle ; CAP + formation compl. éven. et exp.
52	Raccommodeuse maillotièrè	1	1	O	CAP + formation compl. éventuelle
53	Retoucheuse	3	3	T (1 fois)	Niveau V ou expérience professionnelle
				NP (2 fois)	
54	Régisseur costumier	1	1	O	CAP + formation compl. éventuelle
55	Chef de magasin	1	1	NP	
56	Brigadier chef (magasin costume)	1	1	NP	
57	Brigadier magasinier	1	1	O	CAP + formation compl. éventuelle et exp.
58	Brigadier (magasin costume)	1	1	NP	
59	Magasinier (ère)	3	3	O	CAP ; CAP + formation compl. éventuelle ; CAP + formation compl. éven. et exp.
60	Technicien du patrimoine chef d'équipe	1	1	T	DUT / BTS ou exp. prof. de 3 ans
61	Technicien du patrimoine professionnel	1	1	T	CAP / BEP ou exp. professionnelle
62	Employé distribution costumes	1	1	E	Pas de formation exigée au-delà de la scolarité obligatoire

Le costume (suite)

Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
L'habillement					
63	Chef du service habillement	1	1	C	Niveau I et II
64	Chef de département technique (habillement)	1	1	C	Exp. ou diplôme d'enseignement sup.
65	Chef habilleuse costumière	1	1	C	
66	Chef habillement	1	1	T	
67	Chef habilleur(se)	8	8	T (3 fois)	Niveau II + exp. professionnelle
				NP (5 fois)	CAP ou diplôme de l'ENSATT niveau V, CAP + exp. ; CAP ou références équivalentes
68	Sous-chef habilleuse	1	1	T	
69	Brigadier chef habilleuse	1	1	O	CAP ou diplôme de l'ENSATT ; niveau V, CAP + exp. professionnelle
70	Brigadier chef	1	1	NP	Niveau V ; CAP ou ref. équivalentes
71	Brigadier habilleuse couturière	1	1	O	CAP ou diplôme de l'ENSATT ; niveau V, CAP + exp. professionnelle
72	Brigadier	1	1	NP	
73	Habilleur(se)	19	16	T (4 fois)	Exp. de moins de 24 mois ; niveau V CAP + exp. professionnelle
				O (8 fois)	Niveau IV ; exp. professionnelle CAP couture ou similaire
				NP (6 fois)	
74	Habilleur costumier	2	2	O (1 fois)	CAP / BEP et exp. professionnelle
				NP (1 fois)	CAP ou diplôme de l'ENSATT
75	Habilleur de théâtre	1	1	T	CAP ou diplôme de l'ENSATT
76	Habilleur de spectacle	1	1	NP	CAP ou diplôme de l'ENSATT
77	Habilleur confirmé	1	1	NP	Expérience de + de 24 mois
78	Habilleuse professionnelle	1	1	T	CAP ou BEP ou exp. professionnelle
79	Habilleuse couturière	4	4	T (2 fois)	CAP
				O (2 fois)	
80	Assistant habilleur	2	2	T (1 fois)	Niveau V ou exp. professionnelle
				NP (1 fois)	CAP ou diplôme de l'ENSATT

Le costume (suite)

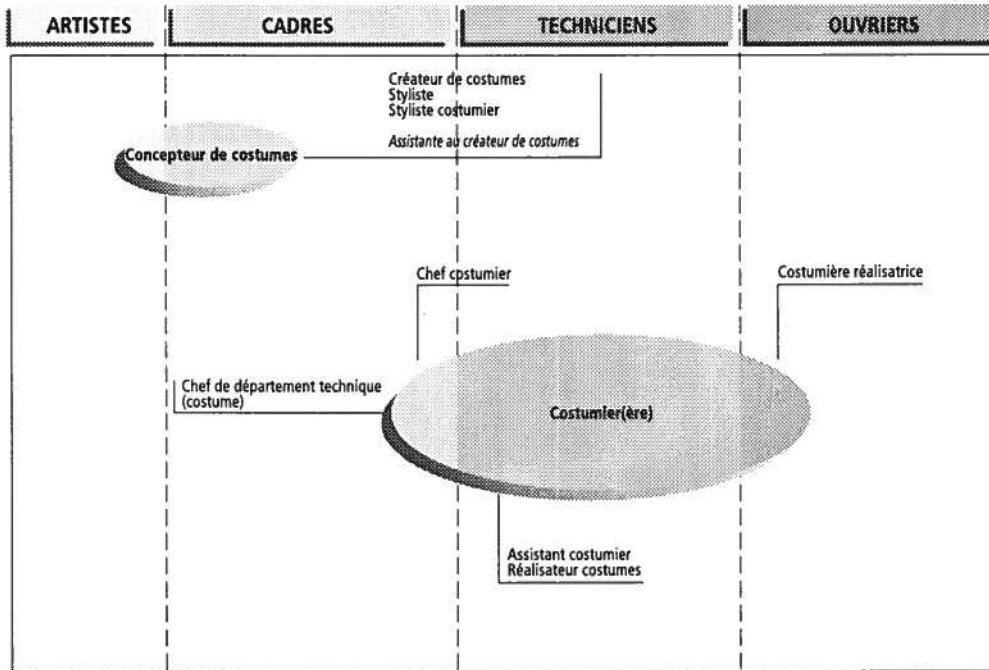
Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
63	Chef du service habillement	1	1	C	Niveau I et II
64	Chef de département technique (habillement)	1	1	C	Exp. ou diplôme d'enseignement sup.
65	Chef habilleuse costumière	1	1	C	
66	Chef habillement	1	1	T	
67	Chef habilleur(se)	8	8	T (3 fois)	Niveau II + exp. professionnelle
				NP (5 fois)	CAP ou diplôme de l'ENSATT niveau V, CAP + exp.; CAP ou références équivalentes
68	Sous-chef habilleuse	1	1	T	
69	Brigadier chef habilleuse	1	1	O	CAP ou diplôme de l'ENSATT ; niveau V, CAP + exp. professionnelle
70	Brigadier chef	1	1	NP	Niveau V ; CAP ou ref. équivalentes
71	Brigadier habilleuse couturière	1	1	O	CAP ou diplôme de l'ENSATT ; niveau V, CAP + exp. professionnelle
72	Brigadier	1	1	NP	
73	Habilleur(se)	19	16	T (4 fois)	Exp. de moins de 24 mois ; niveau V CAP + exp. professionnelle
				O (8 fois)	Niveau IV ; exp. professionnelle CAP couture ou similaire
				NP (6 fois)	
74	Habilleur costumier	2	2	O (1 fois)	CAP / BEP et exp. professionnelle
				NP (1 fois)	CAP ou diplôme de l'ENSATT
75	Habilleur de théâtre	1	1	T	CAP ou diplôme de l'ENSATT
76	Habilleur de spectacle	1	1	NP	CAP ou diplôme de l'ENSATT
77	Habilleur confirmé	1	1	NP	Expérience de + de 24 mois
78	Habilleuse professionnelle	1	1	T	CAP ou BEP ou exp. professionnelle
79	Habilleuse couturière	4	4	T (2 fois)	CAP
				O (2 fois)	
80	Assistant habilleur	2	2	T (1 fois)	Niveau V ou exp. professionnelle
				NP (1 fois)	CAP ou diplôme de l'ENSATT

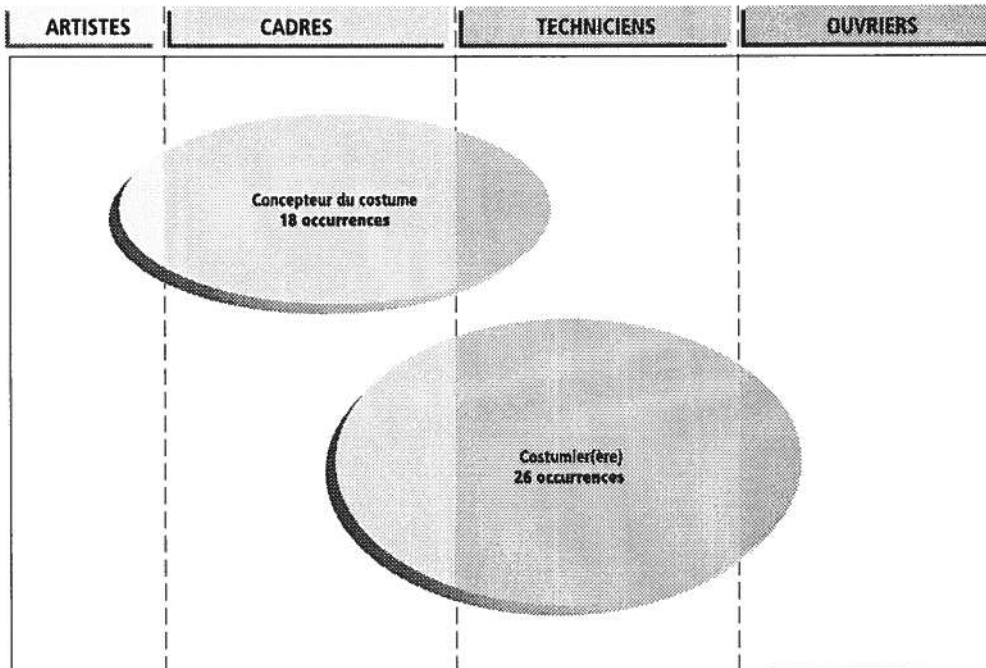
11.2

Le costume : la création

Graphique 1



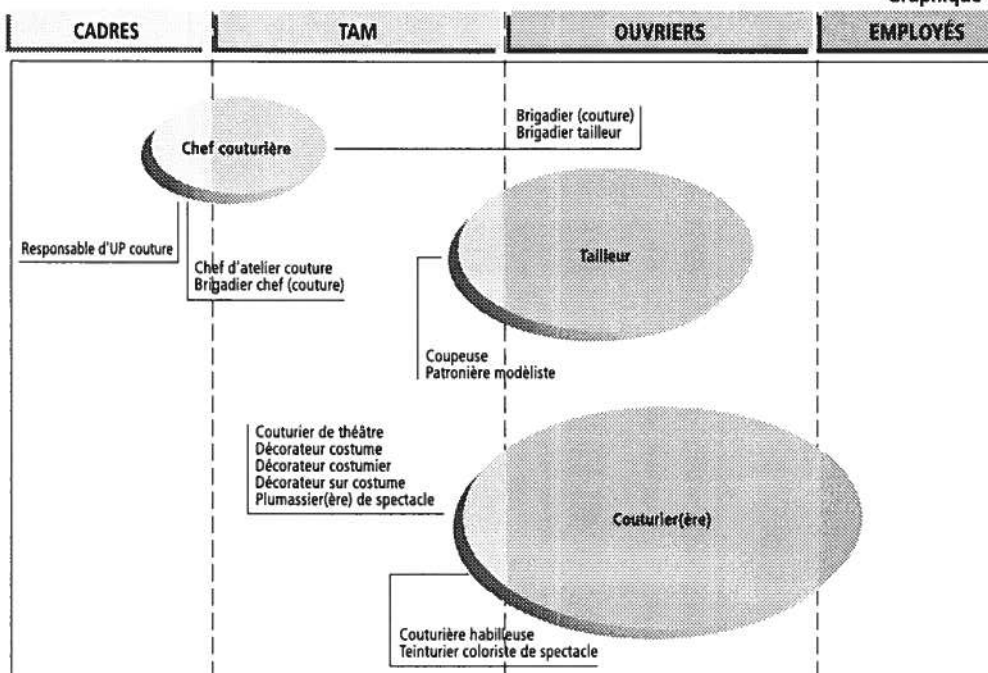
Graphique 2



II. 2

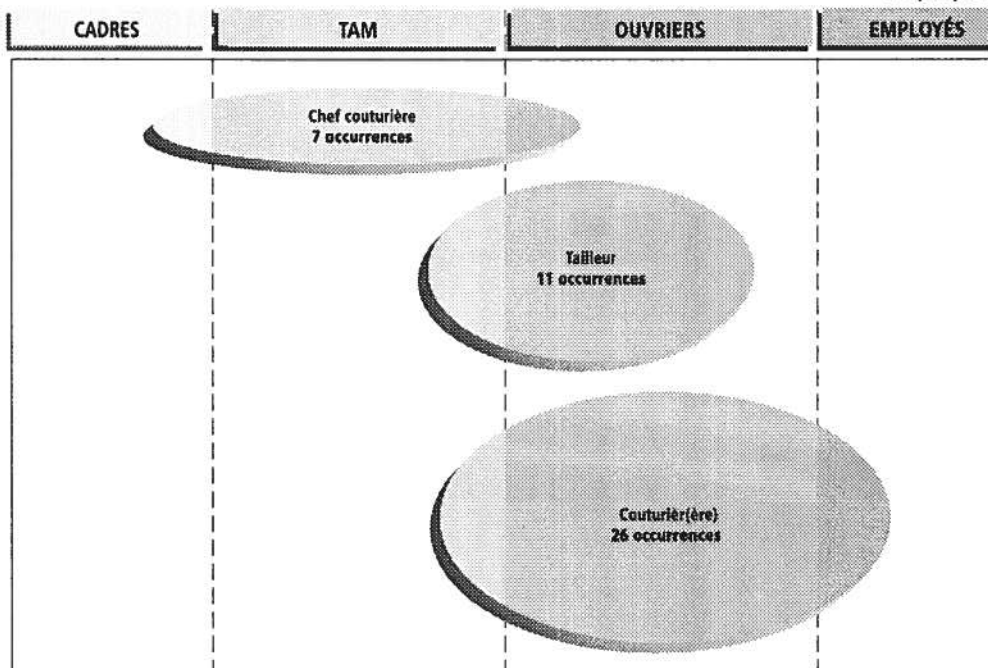
Le costume : la fabrication

Graphique 1



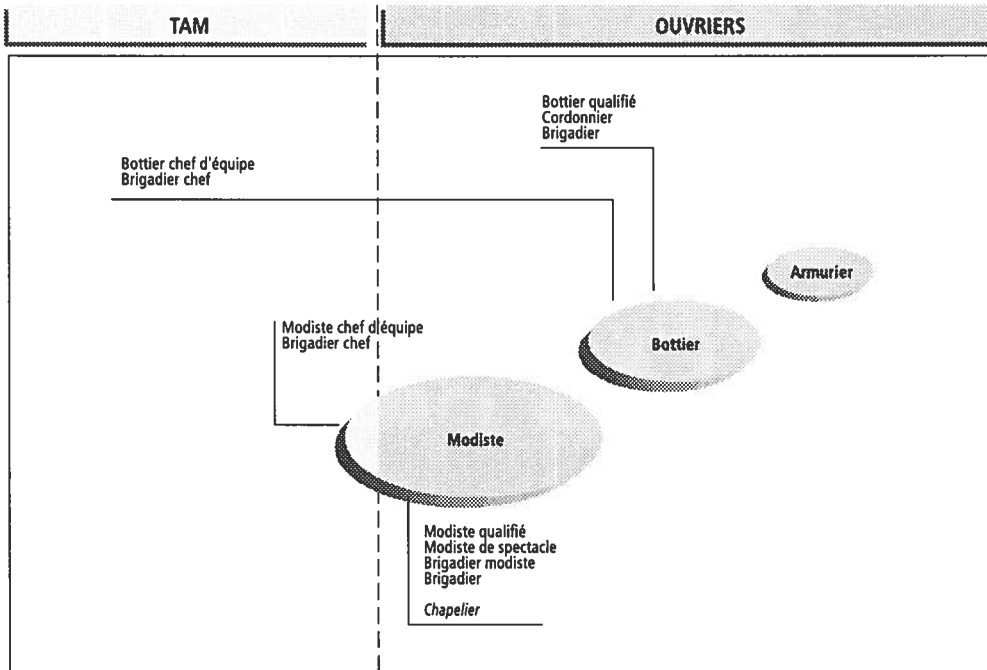
II. 2

Graphique 2

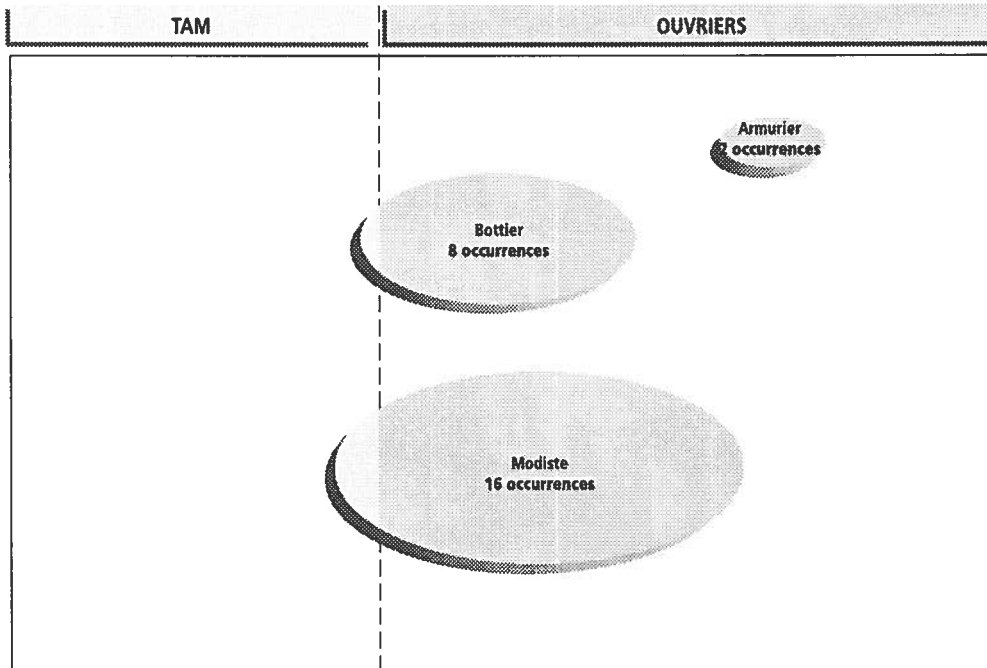


Le costume : les accessoires

Graphique 1



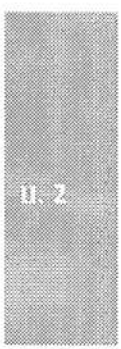
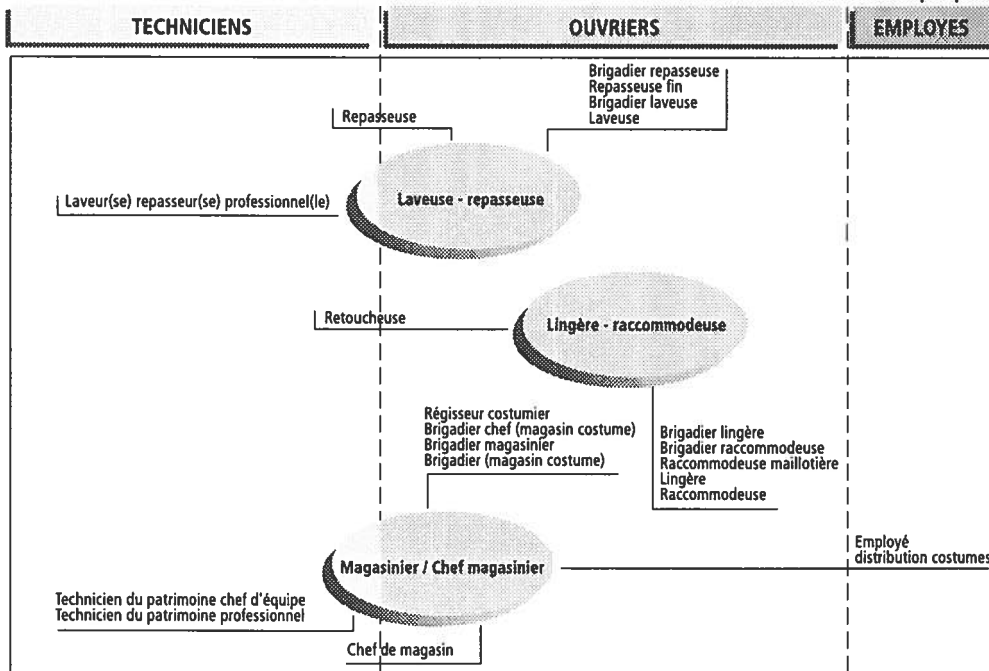
Graphique 2



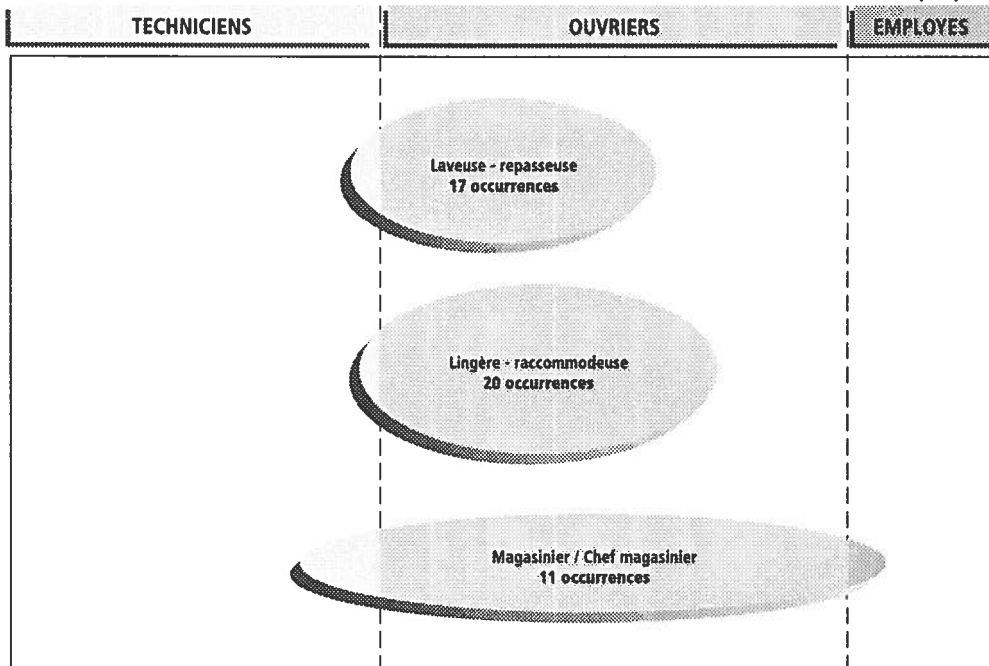
11. 2

Le costume : l'entretien et le stockage

Graphique 1

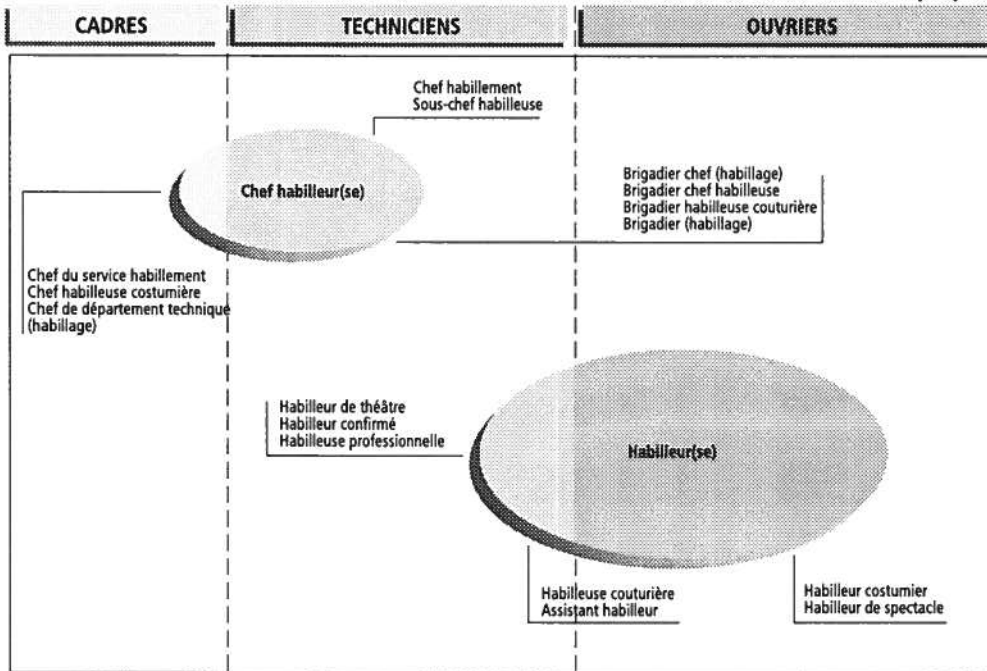


Graphique 2

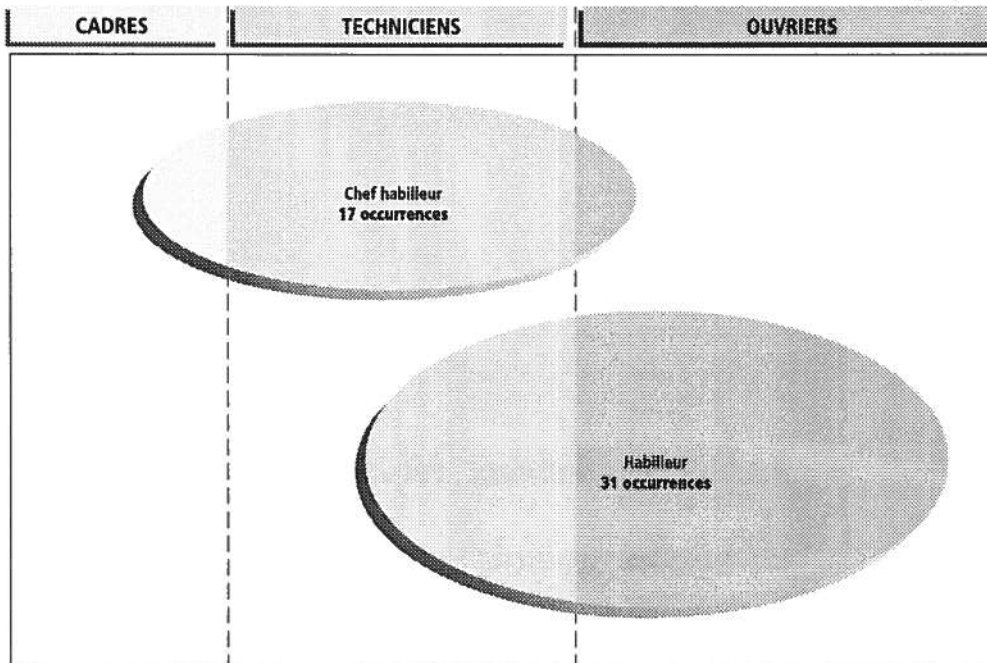


Le costume : l'habillement

Graphique 1



Graphique 2



11. 2

2. 9. Les métiers de la coiffure et du maquillage

Le domaine de la coiffure et du maquillage pose des problèmes similaires à ceux que pose le domaine du costume. Selon le spectacle il mobilise des compétences et des équipes fort différentes. Ainsi, un spectacle historique, supposant masques et perruques, mobilisera plusieurs professionnels très spécialisés : des perruquiers, des réalisateurs de masques, des posticheurs, en sus des coiffeuses et maquilleuses. Un spectacle contemporain, avec peu de moyens techniques, se contentera d'une coiffeuse-maquilleuse ou d'une maquilleuse-coiffeuse. Cette pratique, assez largement répandue, de réduction maximale des équipes rend les deux domaines solidaires alors même qu'ils ne correspondent pas à des compétences techniques et artistiques identiques.

Le fichier des appellations reflète assez bien cette réalité. Il est composé de 50 appellations pour 80 positions professionnelles recueillies. On observe donc une forte dispersion des appellations rencontrées. Sur ces 50 appellations, 12 concernent la coiffure seule, 5 concernent les perruques, 3 concernent les postiches, 13 concernent le maquillage, 1 concerne les masques. Les 16 autres appellations mixent deux ou plusieurs de ces domaines de spécialité : 4 sont communes à la coiffure et aux perruques, 1 est commune à la coiffure et aux postiches, 4 sont communes à la coiffure et au maquillage, 3 à la coiffure, au maquillage et aux perruques, 4 au maquillage, aux masques et/ou aux postiches.

A travers ce foisonnement d'appellations et de combinaisons, on peut distinguer trois niveaux :

- *Le concepteur de coiffures, maquillages et /ou masques*

Plusieurs appellations se réfèrent explicitement à la position de conception. Aucun noyau ne se détache vraiment puisque chaque appellation correspond à une occurrence seulement : "concepteur des coiffures", "concepteur des perruques", "concepteur des maquillages", positions classées en artistes, "concepteur maquillages et masques", position pour laquelle n'est pas précisée de catégorie de rattachement. On peut associer à ce noyau un "perruquier de théâtre" qui, classé en cadre au sein d'une source professionnelle interbranche, correspond, sans doute, à la conception des perruques. A ce niveau, il a été décidé de rassembler, au sein d'un même noyau, la coiffure, les perruques et les maquillages et de lui attribuer le titre de "concepteur de coiffures, maquillages et/ou masques".

- *Le chef coiffeur perruquier et le chef maquilleur*

A travers un foisonnement d'appellations différentes, deux positions paraissent pouvoir synthétiser les fonctions d'encadrement de la coiffure et du maquillage : le "chef coiffeur perruquier", d'une part, et le "chef maquilleur", d'autre part, l'un et l'autre enrichis d'appellations associées relativement symétriques, puisqu'on retrouve dans les deux cas des brigadiers chefs et des brigadiers.

La jonction des métiers de la coiffure et des perruques s'impose à la lecture des définitions des coiffeurs. Si les perruquiers ne s'intéressent qu'aux perruques, les coiffeurs eux sont en effet susceptibles, dans un certain nombre de définitions, de prendre en charge également la confection ou l'entretien des perruques. Le métier de base est le même. Il s'agit bien dans l'un et l'autre cas de coiffer des cheveux.

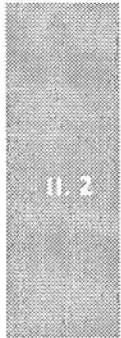
Ont été rattachées à ces deux positions, qui se caractérisent avant tout par leur position hiérarchique, d'autres appellations qui concernent la prise en charge d'activités intermédiaires entre la conception et l'exécution des coiffures ou maquillages : "réalisateur des coiffures", "réalisateur des perruques",

"réalisateur des coiffures et perruques", pour le "chef coiffeur perruquier", "réalisateur des maquillages", "réalisateur des masques", "réalisateur des maquillages et des masques", pour le "chef maquilleur". Il s'agit là d'un choix comparable à celui qui a déjà contribué à la création d'une position unique de "costumier" incluant le "chef costumier", en situation intermédiaire entre la conception et la confection du costume. Il existe cependant une différence notable entre les deux domaines : ici la position dominante est la position d'encadrement alors que la position qui domine, au sein du costume, est celle de "costumier".

• *Le coiffeur perruquier et le maquilleur*

Le niveau du travail professionnel donne lieu à la constitution de deux noyaux "coiffeur perruquier" et "maquilleur", auxquels se rattachent, par application du principe de proximité, des appellations associées qui relèvent toutes des catégories TAM et ouvrier.

Le premier graphique présenté ci-après met en évidence la grande dispersion des intitulés d'emploi dans ce domaine. Les appellations noyaux correspondent à un faible nombre d'occurrences et se trouvent enrichis de nombreuses appellations associées. Il ne s'agit cependant pas réellement de zones où les représentations professionnelles sont floues. La dispersion apparaît ici beaucoup plus significative de modes d'organisation des tâches et des emplois très variés que de modes de reconnaissance professionnelle non stabilisés.



La coiffure et le maquillage
Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
1	Chef coiffeur	3	3	TAM (1 fois)	Niveau III + exp. professionnelle
				NP (2 fois)	CAP ou BP de coiffure et stages éventuels en coiffure historique
2	Chef coiffeur perruquier	1	1	NP	
3	Chef de département technique (coiffure)	1	1	C	Compétences dans le domaine de la coiffure et de la perruque ou niveau I ou II
4	Chef posticheur	1	1	C	
5	Concepteur coiffures	1	1	NP	
6	Concepteur des coiffures	1	1	A	
7	Concepteur des perruques	1	1	A	
8	Réalisateur des coiffures	1	1	NP	
9	Réalisateur des coiffures, des perruques	1	1	TAM	Niveau III
10	Réalisateur des perruques	1	1	NP	
11	Brigadier chef coiffeur	1	1	NP	
12	Brigadier coiffeur	1	1	NP	
13	Coiffeur	6	6	T (2 fois)	Niveau V ou IV de la spécialité
				O (1 fois)	Niveau IV
				NP (3 fois)	CAP ou BP de coiffure
14	Coiffeur de spectacles	1	1	NP	CAP ou BP de coiffure et stages en coiffure historique
15	Coiffeur hautement qualifié	1	1	O	CAP de coiffure + formation au perruquage et aux styles
16	Coiffeur qualifié	1	1	O	CAP de coiffure + formation au perruquage et aux styles
17	Ouvrier coiffeur	1	1	O	CAP de coiffure
18	Coiffeur perruquier	3	3	NP	CAP ou BP de coiffure
19	Perruquier coiffeur	1	1	T	Expérience professionnelle
20	Perruquier	7	6	T (3 fois)	Niveau III, niveau II ou exp. prof.
				O (1 fois)	Niveau IV
				NP (3 fois)	
21	Perruquier de théâtre	1	1	C	
22	Coiffeur posticheur	1	1	T	
23	Posticheur	3	3	C / T (1 fois)	
				NP (2 fois)	
24	Posticheur de théâtre	1	1	T	
25	Assistant coiffeur	2	2	T (1 fois)	Niveau V de la spécialité de exp. prof.
				NP (1 fois)	
26	Assistant perruquier	1	1	NP	

Et. 2

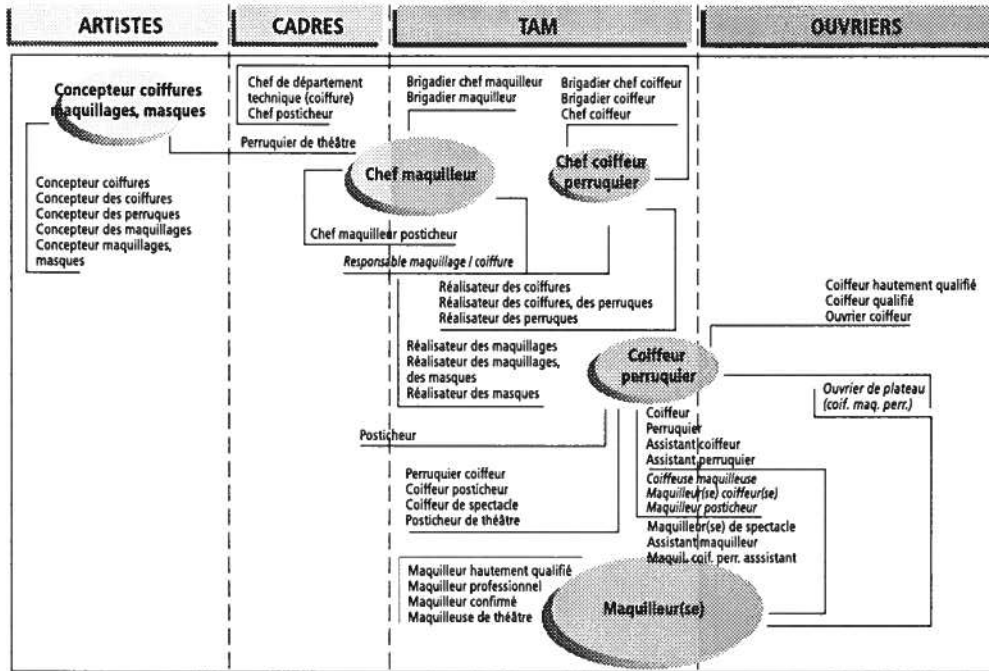
La coiffure et le maquillage (suite)

Liste synthétique des appellations

Numéro de ligne	Appellations	Occurrence de l'intitulé	Occurrence de la source	CP	Formations et diplômes
27	Chef maquilleur	4	4	C (1 fois)	
				T (1 fois)	Niveau III + exp. professionnelle
				NP (2 fois)	Diplôme d'esthétique + stage de maquilleur dans le spectacle Formation en esthétique de niveau V
28	Chef maquilleur posticheur	1	1	NP	
29	Concepteur des maquillages	1	1	A	
30	Concepteur maquillage, masques	1	1	NP	
31	Responsable maquillage / coiffure	1	1	NP	
32	Réalisateur des maquillages	1	1	NP	
33	Réalisateur des maquillages, des masques	1	1	TAM	Niveau III
34	Réalisateur des masques	1	1	NP	
35	Brigadier chef maquilleur	1	1	NP	
36	Brigadier maquilleur	1	1	NP	
37	Maquilleur (se)	9	9	T (4 fois)	Niveau III, niveau II ou exp. prof. Expérience professionnelle
				O (1 fois)	Niveau IV
				NP (4 fois)	Formation en esthétique de niveau V Diplôme d'esthétique, stage de maquilleur dans le spectacle
38	Maquilleuse	1	1	O	
39	Maquilleur de spectacle	1	1	NP	Diplôme d'esthétique, stage de maquilleur dans le spectacle
40	Maquilleuse de théâtre	1	1	T	
41	Maquilleur hautement qualifié	1	1	T	DUT, BTS ou exp. professionnelle
42	Maquilleur professionnel	1	1	T	BP ou exp. professionnelle
43	Maquilleur confirmé	1	1	T	Expérience professionnelle
44	Maquilleur coiffeur	1	1	NP	
45	Maquilleuse coiffeuse	1	1	O	
46	Coiffeuse maquilleuse	1	1	NP	
47	Maquilleur posticheur	1	1	NP	
48	Maquilleur coiffeur perruquier assistant	1	1	NP	
49	Assistant maquilleur	2	2	T (1 fois)	Niveau V de la spécialité ou exp. prof.
				NP (1 fois)	
50	Ouvrier de plateau (coiffure, maquillage, perruque)	1	1	NP	

La coiffure et le maquillage

Graphique 1



D. Z.

Graphique 2

